



## Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 10 septembre 2014

### ORDRE DU JOUR PUBLIC

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 août 2014, à 8 h 30

**10.005** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 août 2014, à 8 h 30

**10.006** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 août 2014, à 16 h

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146040001

Accorder un contrat à Énergère Consultants inc., pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments - Dépense totale de 1 289 133,63 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5687 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de contrat à cette fin

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1145318002

Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. une entente-cadre d'une durée de trente mois avec une option de renouvellement de douze mois pour la fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13623 (4 soumissionnaires) - (Montant total estimé : (495 516,67\$)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1143838007

Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 - 3 soumissionnaires - (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1144087003

Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1143838001

Accorder un contrat à Techno Feu inc., pour la fourniture et l'installation de 171 caméras de recul sans fil pour utilisation sur les véhicules lourds d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une somme maximale de 142 540,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13562 - (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.006** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140652004

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde situé au 525 rue Dominion dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 485 654,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5724 (2 soumissionnaires)

**20.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.008** Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334022

Accorder un contrat à MPECO Électrique inc. pour la fourniture et l'installation d'un convoyeur à vis et d'un élévateur à godets à l'unité de stabilisation du secteur des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 358 898,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1870-AE - (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération* : Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.009** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822043

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 227702 - (1 seul soumissionnaire)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

**20.010** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140444002

Accorder un contrat à la firme Couverture Montréal Nord Ltée, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph à titre de phase 1 du lot 3 d'investissement - Dépense totale de 1 271 963,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 5729 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.011** Contrat de services professionnels

CE Service de l'environnement - 1130704001

Accorder un contrat à Chamard et Associés Inc., pour la fourniture de services professionnels pour évaluer les quantités de matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) collectées par les services municipaux et celles des habitations de neuf logements et plus collectées par l'entreprise privée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 215 227,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13719 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.012** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1140298001

Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

**20.013** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1145897012

Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics # 14-13709 - (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

**20.014** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1143855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21 \$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public no 14-13535 - (7 soumissionnaires) /Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

**20.015** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917006

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.016** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1143381009

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux 3 organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2014 / Autoriser à cette fin un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.017** Subvention - Contribution financière

CE Service de l'environnement - 1140273003

(AJOUT) Accorder un soutien financier pour 2014 totalisant 21 981\$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier est en lien avec une annonce publique. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.002 Administration - Nomination de membres

CE Service de l'Espace pour la vie - 1146606001

Nommer madame Rachel Léger et monsieur François Béchard à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin pour un mandat d'une durée maximale de 3 ans

### 30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur les finances et l'administration. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.004 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1146715002

Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 10e édition »

### 30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne la sécurité des biens de la Ville. En vertu du paragraphe 1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.002 Règlement - Adoption

CM Service du greffe - 1143599003

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier la procédure relative à l'inscription à la période de questions du public

### 40.003 Règlement - Adoption

CG Service du greffe - 1143599004

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) » aux fins de modifier la procédure relative à l'inscription à la période de questions du public

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

### 40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 40.005 Règlement - Avis de motion

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140196008

Adopter 5 projets de règlements, concernant : la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété, un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles, la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés, la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles, la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) [14-006]



## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1141353006

Prendre connaissance du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2014

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624036

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143838007 - Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 - (3 soumissionnaires) - (2 041 816,78 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.003

### 60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624038

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144087003 - Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

**60.004** Dépôt

CE Service du greffe - 1143624033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822043 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 227702 - (1 seul soumissionnaire)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

**60.005** Dépôt

CE Service du greffe - 1143624039

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140298001 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

**60.006** Dépôt

CE Service du greffe - 1143624035

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics # 14-13709 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

**60.007** Dépôt

CE Service du greffe - 1143624034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855003 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les 4 firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public no 14-13535 - (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.014

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	9

CE : 10.002

2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 6 août 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint – Développement  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1161**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 août 2014, en y retirant les articles 20.035, 20.039, 20.042, 30.003 et 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1162**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 1163**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 1164**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE14 1165**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---



**CE14 1166**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE14 1167**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de divers travaux requis afin de permettre les interventions archéologiques prévues en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth (Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141009004

---

**CE14 1168**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Équipement Max-Atlas International inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'un porte-conteneur à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 632,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1133838003

---

**CE14 1169**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 725,99 \$ CAD taxes incluses (179 269,00 \$ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146075005

---

**CE14 1170**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques et des accessoires pour piscines;
- 2- d'accorder à Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les groupes 1 et 2, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13665 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144119004

---

**CE14 1171**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140269001

---

**CE14 1172**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de transport des valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 695 046,87\$, taxes incluses, pour une période de cinq ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13294 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140319001

---

**CE14 1173**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12453;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144872003

---

**CE14 1174**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. d'une durée de 24 mois, pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 605 206,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13486;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145897010

---

**CE14 1175**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 687 012,54 \$, taxes incluses, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 avec options de prolongation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Modspace financial Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 741,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13622;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144565009

---

**CE14 1176**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 365 590,08 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, pour la location de six bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'Usine des Baillets au 8585, boulevard de la Vérendrye, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 24 mois avec options de prolongation, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014;
- 2 - d'accorder à Modspace financial Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 323 406,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13622;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144565008

---

**CE14 1177**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme en date du 7 juillet 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1143438007

---

**CE14 1178**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 136 822,65 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PRR – Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Hexagone s.e.c., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 978 822,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257506;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822030

---

**CE14 1179**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver une dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'avancée de trottoir sur la rue Wellington et l'ajout de onze arbres, dans le cadre du contrat accordé à Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1146459010

---

**CE14 1180**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$, taxes incluses, pour les travaux additionnels dans le cadre du contrat accordé à Les Entrepreneurs Bucaro inc., (CM14 0282) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 994 253,80 \$ à 2 069 253,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144822042

---

**CE14 1181**

Vu la résolution CA14 29 0215 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 14 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 623 831,77 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire, remplacement des branchements de services et pavage sur la rue Bergeron, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit une somme maximale de 608 831,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-16;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1146787001

---

**CE14 1182**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 618 673,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Parfait électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 673,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10124 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144087002

---

**CE14 1183**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 189 678,11 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Chaumont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à la firme Quadrax & Associés EG, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 980 270 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5722;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140457007

---

**CE14 1184**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 933 746,47 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 872 660,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5703;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143456002

---

**CE14 1185**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Les couvertures Saint-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de deux hottes commerciales (NFPA-96-2008) et la réfection de deux toitures en bardeaux d'asphalte aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 039,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6549 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1141246010

---

**CE14 1186**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 130 156,77 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - infrastructure au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 800 013,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6681;



3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144332003

---

**CE14 1187**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 232 209,01 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de tennis extérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard en vue de la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 083 413,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6687;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1144332004

---

**CE14 1188**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 881 353,98 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 754 255,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6343;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1141246013

---

**CE14 1189**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13567 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des années 2014, 2015, 2016, 2017 des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1144804002

---

**CE14 1190**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 82 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1145110004

---

**CE14 1191**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour déterminer un positionnement économique et préparer un plan d'action pour le secteur de la chimie, de la pétrochimie, du raffinage et du gaz, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13614 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141063001

---

#### **CE14 1192**

Vu la résolution CA14 12171 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 8 juillet 2014;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense de 58 500 \$ taxes et dépenses incidentes incluses, pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, appel d'offres et la surveillance des travaux pour la construction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation sur les rues Bombardier (147 mètres) et Colbert (318 mètres);
- 2 - d'accorder le contrat à Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, aux prix de sa soumission, soit pour un montant total de 58 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2014-0605;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1141154036

---

#### **CE14 1193**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 460 722,32 \$, taxes incluses, pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 105 449,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13413 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1145925001

---

**CE14 1194**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en génie conseil pour le parc du CESH;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13674 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissage et du mont Royal- DGA - Qualité de vie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1141246004

---

**CE14 1195**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 357 523,34 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un outil télémétrique adapté et d'un module supplémentaire au système SIT-Neige;
- 2- d'autoriser les modifications au contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la firme Logic-Contrôle inc. le 28 avril 2014 (CM14 0401) et d'approuver les soumissions du 7 mai 2014 et du 25 juillet 2014 majorant ainsi le montant total du contrat de 1 587 234 \$ à 1 944 760,81 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1140355001

---

**CE14 1196**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
  - Contrat No 3 : Enveloppe de 400 000 \$ : Les Services EXP inc.
  - Contrat No 4 : Enveloppe de 300 000 \$ : Groupe Qualitas (Équipe 1)
- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
  - Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$ : Inspec-Sol inc.
  - Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$ : WSP Canada inc.
- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1145268001

---

#### **CE14 1197**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec inc. d'une durée de trois ans établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- de recevoir les sommes maximales de 25 000 \$, 30 000 \$ et 36 400 \$, incluant les taxes applicables, de cet organisme pour les années 2014, 2015 et 2016 respectivement. Ces sommes pourront être inférieures si l'organisme dispense les services aux athlètes et les services lors des Jeux de Montréal pour une valeur maximale de 11 500 \$ annuellement tel qu'établi dans la convention;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1131222001

---

**CE14 1198**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins de prolonger la rue Claude-Henri-Grignon en vue de desservir une nouvelle école projetée dans le secteur résidentiel Nouveau Saint-Laurent, d'un terrain d'une superficie de 3591,8 mètres carrés, situé sous l'emprise de la rue Claude-Henri-Grignon et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement Saint-Laurent, constitué de parties du lot 1164365 du cadastre du Québec, tel qu'indiqué au plan préparé le 10 avril 2014 par Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre sous le numéro 599 de ses minutes;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques, pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense de 2 072 999,25 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144073001

---

**CE14 1199**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1144962003

---

**CE14 1200**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1144962004

---

**CE14 1201**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, un espace d'une superficie de 421,04 mètres carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish et utilisé pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 108 381,87 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1144565003

---

**CE14 1202**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de bail d'une durée de quatre ans (4) ans, quatre mois (4) et seize (16) jours, du 15 novembre 2013 au 31 mars 2018, par lequel la Ville permet à TM Mobile inc. d'occuper une superficie approximative de 108 mètres carrés, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, sur une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 30 295 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146646002

---

**CE14 1203**

Vu la résolution CA14 13 0168 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 2 juin 2014;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville loue à Bell mobilité inc. un espace d'une superficie de 529 mètres carrés, situé au 6749, rue Pascal-Gagnon sur le site du dépotoir à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, afin que cette compagnie puisse opérer et maintenir une tour, des antennes et des équipements de télécommunication, et ce, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de modification du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1143022009

---

**CE14 1204**

M. Réal Ménard déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, à des fins administratives, un local au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, moyennant un loyer total de 71 826,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1144069005

---

**CE14 1205**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, un local au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 404 pieds carrés, pour une période de 26 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, moyennant un loyer total de 7 074,78 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;



2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1144069008

---

**CE14 1206**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 \$, excluant les taxes;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1145840005

---

**CE14 1207**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de leur propriété, désignée comme fonds servant et constituée d'une partie des lots 2 159 480 et 2 159 481 du cadastre du Québec, vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, désignée comme fonds dominant et constituée du lot 2 159 474 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1144240003

---

**CE14 1208**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 64 710,20 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour assurer la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2014-2015, dans le cadre de l'Entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 – 2014 »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1143381004

---

**CE14 1209**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet « Intervention aux Habitations Séguin », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1146368002

---

**CE14 1210**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1143931002

---

**CE14 1211**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la promotion de la 14<sup>e</sup> édition du Festival mode et design du 18 au 23 août 2014, au Quartier des spectacles, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1143931004

---

**CE14 1212**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 45 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération et de compétence locale vers le Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 2- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 45 000 \$ à la Société des arts technologiques (SAT) afin de soutenir l'organisation du colloque « Les villes intelligentes et numériques : gouvernement ouvert, administration performante, économie attractive et éco-système créatif » dans le cadre des Entretiens du Centre Jacques Cartier qui aura lieu les 5 et 6 octobre 2014 ;
- 3- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1144504001

---

**CE14 1213**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet PIKWADIN, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1140706004

---

**CE14 1214**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Soccer de Rue Montréal pour réaliser un projet pilote de soccer de rue pour la période du 25 août au 19 octobre 2014;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1146794001

---

**CE14 1215**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 200 000 \$, taxes incluses, à Pied Carré – Regroupement des créateurs de Saint-Viateur Est afin de réaliser les travaux de mise aux normes dans l'immeuble situé au 5445 avenue de Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le projet d'Atelier Circulaire;
- 2- d'approuver un projet de modification à la convention majorant le montant total à 2,85 M \$ et modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Regroupement Pied Carré (CM13 0971), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1146331002

---

**CE14 1216**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ non récurrent, pour l'année 2014, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) faisant aussi affaire sous le nom de TQSOI - Table de Quartier du Sud de l'Ouest de l'Île, pour la réalisation du projet « Diagnostic des besoins de la population vulnérable », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1143220005

---

**CE14 1217**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer ledit projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1146307002

---

**CE14 1218**

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage des lots 1 276 425, 1 276 428, 1 276 430, 1 276 461, 1 276 470, 1 276 472, 1 278 143 à 1 278 175, 1 278 177, 1 278 179, 1 278 181, 1 278 183 à 1 278 190, 1 278 417, 1 278 419, 1 278 886, 1 278 890, 1 278 893, 1 279 058, 1 279 059, 1 279 120, 1 279 122, 1 279 123, 1 279 196 et 1 279 197 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1141477007

---

**CE14 1219**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention de la Ville dans l'acte de cession prévu entre M. Franco Rubbo et Mme Antonietta Guerrera et 9089-6697 Québec inc., relatif au lot 1 250 873 du cadastre du Québec, aux termes de laquelle la Ville renonce, sans considération, à un droit de préemption et à une restriction d'usage résultant d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 817 000, le 2 novembre 1995.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1133496003

---

**CE14 1220**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - Écoterritoire « Les Rapides de Lachine », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144602002

---

**CE14 1221**

Vu la résolution CA14 08 0374 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction de digues dans le milieu humide de l'Éco-campus Hubert-Reeves, et une résolution d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144378015

---

**CE14 1222**

Vu la résolution CA14 090218 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 7 juillet 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et d'autoriser la signature à titre d'intervenante à cette entente.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141333013

---

**CE14 1223**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la création temporaire d'une traverse scolaire à l'intersection de la rue Louvain et du boulevard Saint-Michel, dans le secteur du PDQ 30, de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, qui sera en fonction au début de l'année scolaire 2014-2015 et ce, jusqu'à la réouverture de l'école primaire Sainte-Lucie.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143136001

---

**CE14 1224**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 27 873 400 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525364), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

"Le Bénéficiaire s'engage à :  
(...)

- 5 l) :assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réclamation des travaux décrits à l'annexe B";
- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente;
- 4- de modifier la résolution du conseil municipal CM14 0412 du 29 avril 2014 en ajoutant l'alinéa suivant :

«3 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM 1.5».

Adopté à l'unanimité.

30.006 1141158002

---

**CE14 1225**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'autoriser la signature de la Licence commune de droit d'auteur pour l'utilisation finale de l'information géographique gouvernementale;
- 3 - d'autoriser monsieur Yan Beaumont, agent de recherche au sein de la Direction de l'urbanisme, à agir en tant que pilote local de la Ville de Montréal auprès du Ministère.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1146751001

---



**CE14 1226**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre :

- 1- l'attribution de deux mandats à 8D Technologies Inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures;
- 2- le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion
- 3- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1144368007

---

**CE14 1227**

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2014, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture pour le financement des études préalables du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière réalisées en 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1140387001

---

**CE14 1228**

Vu la résolution CA14 090223 du conseil d'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville en date du 7 juillet 2014;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 20 648 \$ provenant de l'organisme Avenir d'enfants;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1141082010

---

**CE14 1229**

Vu la résolution CA14 090215 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 7 juillet 2014;

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser un virement de crédits de 51 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Direction de la diversité sociale et des sports vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de réaliser les travaux d'aménagement et d'installation d'un abri au parc de Mésey, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1140237002

---

**CE14 1230**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 105 178 \$ au Bureau de l'inspecteur général en provenance des postes budgétaires du chapitre corporatif dédiés aux priorités de l'administration ;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 19 878 \$ au Bureau de l'inspecteur général en provenance du Bureau du contrôleur général ;
- 3 - d'autoriser, lors de la confection budgétaire 2015 du Bureau de l'inspecteur général, un ajustement budgétaire récurrent de 247 700 \$ en sus du budget prévu par la Loi (0,11 %) sur le Bureau de l'inspecteur général ;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

30.013 1143027001

---

**CE14 1231**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Caisse centrale Desjardins pour garantir la marge de crédit d'exploitation de 100 000 000 \$ de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1140002001

---

**CE14 1232**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer madame Monique Vallée, membre du comité exécutif et responsable du développement social et communautaire ainsi que de l'itinérance, pour représenter la Ville de Montréal à titre de membre du conseil d'administration de Réseau québécois de villes et villages en santé et du conseil d'administration de Carrefour action municipale et familles, pour une période indéterminée, en remplacement de madame Jane Cowell-Poitras.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1143220004

---

**CE14 1233**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer madame Chantal Rossi à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Éline Ayotte.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1144248005

---

**CE14 1234**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser le Service des affaires juridiques à instituer des procédures en demande reconventionnelle afin de réclamer à Construction Irebec inc. le paiement d'une somme de 190 352,45 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1140479001

---

**CE14 1235**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18<sup>e</sup> Avenue entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1134386006

---

**CE14 1236**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert entre la 8<sup>e</sup> Avenue et la 9<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144386002

---

**CE14 1237**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - de recommander au conseil d'agglomération :  
  
de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144602001

---

**CE14 1238**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les densités prescrites par l'ajout d'un secteur «12-T3» sur le site délimité par la rue Fernand-Séguin à l'est, par l'emprise de l'Autoroute Bonaventure au sud et à l'ouest et par l'emprise du CN au nord.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144334005

---

**CE14 1239**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », aux fins d'y ajouter les tarif visant le Centre de soccer de Montréal dont l'ouverture est prévue à l'hiver 2014-2015, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1144815002

---

**CE14 1240**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2<sup>e</sup> Rue et au nord-est de la 62<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.006 1144386003

---

**CE14 1241**

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140524002

---

**CE14 1242**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;

2 - de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140524001

---

#### **CE14 1243**

Vu la résolution CA14 28 0163 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en date du 7 juillet 2014;

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1140364005

---

#### **CE14 1244**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1146185002

---

**CE14 1245**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 013-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1132622007

---

**CE14 1246**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 013-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1112622004

---

**CE14 1247**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 013-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;



- 2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1112622005

---

**CE14 1248**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1140280002

---

**CE14 1249**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1140280003

---

**CE14 1250**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une Ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1140280004

---

**CE14 1251**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc Paul-Dozois » la partie du parc Toussaint-Louverture constituée du lot 2 161 590 du cadastre du Québec et située au sud-est du boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1144521004

---

**CE14 1252**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Ludger-Beauregard », l'espace vert constitué du lot 1 350 428 du cadastre du Québec et situé à l'angle du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue McNider, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1143751013

---

**CE14 1253**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « allée Norman-McLaren » les deux tronçons situés entre les rues De Contrecoeur et Gabriele-Frascadore puis entre les rues Gabriele-Frascadore et Duchesneau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitués des lots 4 061 756 et 4 061 759 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1146767001

---

**CE14 1254**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de modifier la résolution CM14 0064 approuvée par le conseil municipal lors de l'assemblée du 27 janvier 2014 afin de corriger le nom du « parc Urgel-Archambault » par celui de « parc Urgel-Eugène-Archambault », bordé du côté est par l'avenue Marie-Curie et séparé en son centre par la rue Frederick-Banting, constitué des lots 2 483 198 et 1 163 781 du cadastre du Québec..

Adopté à l'unanimité.

40.020 1144521007

---

**CE14 1255**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « complexe aquatique Michel-Leduc » l'immeuble municipal actuellement connu sous le nom d'Aquadôme et situé au 1411, rue Lapierre, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1144521009

---

**CE14 1256**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modalités de fin d'emploi de même que les transactions à cet effet signées le 1<sup>er</sup> mai 2014 par monsieur Giovanni DiFéo et par monsieur Jimmy Cacchione ainsi que le 30 mai 2014 par monsieur Tonino Bianco et en autoriser l'exécution.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145943001

---

**CE14 1257**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

2 - de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1144217003

---

**CE14 1258**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141041005

---

**CE14 1259**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1141041007

---

**CE14 1260**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2013 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1142714002

---

**CE14 1261**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance des indicateurs de gestion 2013 conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (LLRQ., c. M-22.1, r. 1).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143592006

---

**Levée de la séance à 10 h 55**

70.001

---

Les résolutions CE14 1161 à CE14 1261 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 13 août 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1262**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 août 2014 en y retirant les articles 12.001, 20.007, 20.008, 20.018, 20.020, 20.024, 20.028, 30.003, 30.007 et 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1263**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 1264**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 1265**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE14 1266**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de serveurs d'entreprise Linux et de solutions de stockage d'entreprise ;

- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145954001

---

**CE14 1267**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services de quatre équipes de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1141035009

---

**CE14 1268**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat d'assurance collective et l'approbation de la grille d'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145379001

---

**CE14 1269**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015).

Adopté à l'unanimité.

20.004 1141035010

---



**CE14 1270**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Centre de transition Le Sextant inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 3 ans, soit pour une somme maximale de 4 254 194,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13656;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145034004

---

**CE14 1271**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Néoelect inc., pour une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3, (20, 116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224), aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 806,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-64002;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145897013

---

**CE14 1272**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 481 136,68 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'enrobé du pont Jacques-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 458 702,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-13094 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1140541005

---

**CE14 1273**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 159 752,04 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Fermont International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 941 952,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251803;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822039

---

**CE14 1274**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 638 642,91 \$, taxes incluses, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 567 397,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5720;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141029002

---

**CE14 1275**

Vu la résolution CA14 19 0175 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 9 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 878 296,96 \$, représentant 83,8 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 48<sup>e</sup> Avenue entre les rues Acadia et Victoria et dans la rue Sir-George-Simpson entre la 38<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 435 574,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1409;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1142421028

---

#### **CE14 1276**

Vu la résolution CA14 19 0176 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 9 juin 2014;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 064 291,08 \$, représentant 85,7 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 23<sup>e</sup> Avenue entre les rues Remembrance et Saint-Antoine et dans la 48<sup>e</sup> Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Acadia, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 575 883,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1412;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1142421034

---

#### **CE14 1277**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 351 797,08 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Construction Transit 2eG Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 108,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6295 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144956001

---

**CE14 1278**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 905 083,20 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 371,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5710;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1140652003

---

**CE14 1279**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Mofax Électrique Ltée plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 373 692,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2080-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143334020

---

**CE14 1280**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 571 750 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et la gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5725;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141035011

---

**CE14 1281**

Vu la résolution CA14 08 0476 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 5 août 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat par lequel Les Services Exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil, pour une somme maximale de 76 557,37 \$, taxes incluses, pour le volet 1, et pour une somme maximale de 79 263,88 \$, taxes incluses, pour le volet 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-033 ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1140818013

---

**CE14 1282**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1145138003

---

**CE14 1283**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 - Entente Ville - MIDI (2014- 2016);
- 2- d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 3 100 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 3 100 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour gérer la mise en œuvre de ladite Entente;
- 5- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 310 000 \$, pour l'année 2014-2015, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour réaliser le projet « Habiter la mixité » et 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour réaliser le projet « Intégration », dans le cadre de l'Entente biennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (2014 - 2016);
- 6- d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1144251004

---

**CE14 1284**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur un terrain municipal, soit le lot 3 362 039 dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'autoriser la directrice par intérim du Service du développement économique à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1141179004

---

**CE14 1285**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, des espaces à bureau et laboratoires d'une superficie d'environ 643,75 mètres carrés, situés au 6100, Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Baillels, moyennant un loyer total de 325 313,37 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 55 188 \$, taxes incluses, payable en 2014, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1145062001

---

**CE14 1286**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Compétition pompier Montréal pour la tenue de la compétition « Scott Firefit Championships » à Montréal les 6 et 7 septembre 2014.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1142645001

---

**CE14 1287**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 300 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la plantation de 6 500 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et SOVERDI (CM13 0988), majorant ainsi le montant de ce soutien financier de 125 000 \$ à 425 000 \$, ainsi que le protocole de visibilité identifié à l'annexe B du projet d'entente, selon les termes et conditions y stipulés;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.027 1146620006

---

**CE14 1288**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 368 565,41 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites additionnelles d'égout secondaire et un approvisionnement additionnel en pierre concassée dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. (CM14 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 153 439,26 \$ à 3 522 004,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144707001

---

**CE14 1289**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la fabrication et l'installation, sur une période de 52 mois, de systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds de la Ville au coût de 2 572 468 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 175 000 \$ du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour financer la production de 70 systèmes de protection latérale pour l'année 2014;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation de 2014, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'inclure cette dépense dans la planification budgétaire du PTI 2015-2017.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1141081003

---



**CE14 1290**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143224001

---

**CE14 1291**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le Bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action 2012-2014, présentés dans le document intitulé « Accessibilité universelle — Bilan des réalisations de 2013 et mise à jour du plan d'action 2012 – 2014 de la Ville de Montréal », tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives;
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au Plan d'action triennal en accessibilité universelle mis à jour.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141643004

---

**CE14 1292**

Il est

RÉSOLU :

de fixer les dates limites au plus tard le 3 octobre 2014 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143843011

---

**CE14 1293**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'occupation de l'immeuble privé de la Ville de Montréal par Bellastock-Québec dans le cadre du festival Re-Shack qui se tiendra du 22 août au 5 septembre 2014, incluant les périodes de montage et démontage, sur le site du 4000-4010, rue Saint-Patrick.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143253001

---

**CE14 1294**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière, afin de permettre à la Société du Musée Pointe-à-Callière de déposer les demandes de permis nécessaires pour la démolition d'un édifice situé au 214, rue place d'Youville et pour procéder aux fouilles archéologique sur ce même emplacement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1140003001

---

**CE14 1295**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1136347027

---

**CE14 1296**

Vu la résolution CA14 14 0258 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 8 juillet 2014;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le 29 juillet 2014;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144992001

---

**CE14 1297**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1145205006

---

**CE14 1298**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2014 comparé avec le 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1145205005

---

**CE14 1299**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145034004 - Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624032

---

**CE14 1300**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142421028 - Accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 48<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et dans la rue Sir-George-Simpson, entre la 38<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 2 878 296,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624030

---

**CE14 1301**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE142421034 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 23<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Remembrance et Saint-Antoine, et dans la 48<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Acadia, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense de 3 064 291,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1412 - (4 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624031

---

**Levée de la séance à 10 h 50**

70.001

---

Les résolutions CE14 1262 à CE14 1301 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 20 août 2014 à 16 h  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mm Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1302**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 août 2014, en y ajoutant l'article 30.06.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1303**

Vu la résolution CA14 29 0243 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 4 août 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 388 465,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements services, le pavage et les bordures sur la rue Lorraine, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 372 465,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-20;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146787005

---

**CE14 1304**

Vu la résolution CA14 29 0244 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 4 août 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 454 480,74 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements de services, le pavage et les bordures sur la rue Varennes, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Gricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 436 480,74 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-21;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1146787006

---

**CE14 1305**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 53 915,23 \$, taxes incluses, pour les services professionnels reliés à la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relèvement automatisé pour compteurs d'eau;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Prého inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 53 915,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13645 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1140184002

---

#### CE14 1306

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 68 463,64 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en structure pour le projet de réfection de l'enveloppe de la Maison Smith dans le Parc du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Paul Croteau et Associés inc., firme d'ingénieurs en structure ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 68 463,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140660004

---

#### CE14 1307

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 992 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour les projets et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015, conformément à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 et à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015		
Organisme	Projet	Montant recommandé
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Les chorales - Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	11 759 \$
	Fièvre Gospel	8 833 \$
Château Ramezay	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	12 900 \$
	Espèces de courges	12 000 \$
	Suivez...le chef	13 000 \$
Centre d'histoire de Montréal	Mémoires du sol	5 000 \$
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$



Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 <sup>e</sup> siècle	14 000 \$
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	14 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>93 992 \$</b>

- 2 - d'approuver les neuf projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143751009

---

#### **CE14 1308**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 6 000 \$ pour l'année 2014 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 64.816 intitulé : « Dialogue urbain Montréal-Paris » du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) pour la biennie 2014-2015;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation dudit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145191001

---

#### **CE14 1309**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense relative au déplacement, à Saguenay, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun pour un montant estimé 4 977,12 \$;
- 2 - d'accorder des avances de fonds de 1 089,26 \$ à Mme Marie-Eve Brunet, de 1 119,64 \$ à M. Michel Bissonnet, de 1 381,92 \$ à M. Claude Dauphin et de 1 386,30 \$ à M. Maurice Cohen;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140942007

---

**CE14 1310**

Vu les dispositions de l'article 91 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* (RLRQ, chapitre S-6.2);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au gouvernement du Québec la nomination de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique, à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-Santé, pour un mandat se terminant à la date de l'assermentation des membres du conseil de la Ville de Montréal suite à l'élection générale du 5 novembre 2017 (3 ans et 2 mois), en remplacement de Mme Susan Clarke.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1142904010

---

**CE14 1311**

Vu la résolution CA14 29 0247 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 4 août 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds au montant de 3 000 \$ liée au soutien de la programmation culturelle estivale extérieure et autoriser un virement de crédit au budget d'opération;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146242021

---

**CE14 1312**

Vu la résolution CA14 29 0248 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 4 août 2014;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2014 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et autoriser un virement de crédit au budget d'opération tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1144886020

---

**CE14 1313**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les règlements hors cour, entre la Ville de Montréal, Génius Conseil inc., M. Michel Lalonde et M. Lino Zambito;
- 2- d'autoriser le contrôleur général à les signer pour la Ville;
- 3- d'autoriser leur exécution en leurs termes.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140422001

---

**CE14 1314**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement à Québec, les 19 et 20 août 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 3 pour un montant estimé à 1 703 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140843011

---

**Levée de la séance à 18 h 18**

70.001

---

Les résolutions CE14 1302 à CE14 1314 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

Harout Chitilian  
Vice-président du comité exécutif



**Dossier # : 1146040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section énergie et environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Énergère Consultants inc., pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments - Dépense totale de 1 289 133,63 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5687 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 286 133,63 \$, taxes incluses, pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments, comprenant contingences et incidences, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de contrat par lequel Énergère Consultants inc., firme ayant obtenue le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, au prix de son étude détaillée qui a été acceptée, soit pour une somme maximale de 1 269 133,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel de propositions public (5687), selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat;
3. d'autoriser le directeur du Service de la gestion et planification Immobilière à signer ledit projet de contrat, pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-20 11:53

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section énergie et environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Énergère Consultants inc., pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments - Dépense totale de 1 289 133,63 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5687 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) s'est engagé à éliminer les sources de chauffage au mazout. Cet objectif a été incorporé à son Plan d'économie d'énergie (CE12 1677) qui prévoit une réduction des coûts d'opération de 4,7 M\$ au terme de l'année 2015. Pour y arriver, ce plan propose plusieurs interventions, dont la réalisation de deux projets clé en main de conversion du mazout (vers une autre source d'énergie moins coûteuse et moins polluante) et d'efficacité énergétique dans les installations consommant du mazout. Le premier projet de conversion est présentement en phase de travaux pour douze (12) bâtiments, le calendrier prévoit la fin des travaux pour l'automne 2014 (CG13 0394). La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), maintenant fusionnée dans le SGPI, a procédé au second appel de propositions pour le projet de conversion clé en main des 20 bâtiments restants à l'été 2013 (CE13 0953). Comme il s'agit de 20 petits bâtiments (chalet de parc par exemple), l'objectif était de faire un lot de bâtiments pour susciter l'intérêt du marché et obtenir un prix plus concurrentiel pour la conception et les travaux. Le processus est résumé ainsi :

- 1- Appel de propositions : période d'appel de propositions du 9 août au 27 novembre 2013 (109 jours ouvrables excluant la date de début et de fin). L'appel de propositions a été publié dans La Presse et sur SEAO.
- 2- Ouverture des propositions : Les propositions, reçues le 27 novembre 2013, ont été analysées par un comité de sélection et la firme Énergère Consultants inc. a obtenu le meilleur pointage selon la formule et la grille d'évaluation approuvées.
- 3- Étude technique détaillée : Tel que prévu aux documents d'appel de propositions, pour signer le contrat, la firme doit produire une étude technique détaillée pour confirmer le coût et les économies de sa proposition. Il est aussi prévu que cette étude ne soit payée que si les conclusions de celle-ci valident la proposition, sinon la firme devra retirer sa proposition.

Quatre (4) addendas ont été émis pendant l'appel de propositions :

Numéro d'addenda	Date	Description

1	2013-10-16	Information technique : Calcul d'efficacité des chaudières existantes
2	2013-11-06	Information technique : Contribution de Gaz Métro Report de la date de dépôt des soumissions.
3	2013-11-15	Émission d'un nouveau bordereau numérique tenant compte des contributions de Gaz Métro
4	2013-11-20	Correction au bordereau numérique qui comportait une erreur de calcul.

Les soumissions sont valides pour une période de onze (11) mois avant de signer le contrat, soit jusqu'au 31 octobre 2014.

Le but du présent dossier est d'octroyer le contrat à Énergère Consultants inc. puisque l'étude technique détaillée qu'elle a réalisée a été acceptée par le représentant de l'ex-DSTI pour le directeur du SGPI.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0394 - 26 septembre 2013 : Octroyer un contrat à Énergère Consultants inc. pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 12 bâtiments

CE13 0953 - 26 juin 2013 : Autoriser le lancement d'un appel public de propositions dans le cadre d'un projet de conversion du mazout et d'efficacité énergétique de 20 bâtiments et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

CE12 1677 - 10 octobre 2012 : Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières

CE09 1027 - 9 juin 2009 : Adoption de la politique de développement durable des immeubles municipaux

CM09 0086 - 23 février 2009 : Offrir aux arrondissements les services professionnels de la Direction des immeubles relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

### **DESCRIPTION**

Au terme de l'étude détaillée, remise le 1<sup>er</sup> avril 2014 et révisée le 31 juillet 2014, le représentant de l'ex-DSTI pour le directeur du SGPI, en fonction des recommandations des experts techniques de la Section énergie et environnement et de la Section expertise technique, a analysé et accepté l'étude détaillée sur la base des critères suivants prévus aux documents d'appel de propositions :

I. Les économies d'énergie résultant de la mise en œuvre des mesures proposées sont plus grandes ou égales aux économies d'énergie quantifiées dans la proposition;

II. La période de retour sur investissement (PRI) est plus petite ou égale à celle indiquée dans la proposition;

III. La mise en œuvre du projet ne requiert pas de la part de la Ville de Montréal des dépenses additionnelles non identifiées dans la proposition pour la réparation ou la modification de ses équipements et systèmes existants et auxquelles la Ville de Montréal ne peut ou ne veut pas consenti.

En effet, la proposition avait comme paramètres initiaux :

Coût : 1 218 722,14 \$  
 Subvention garantie : 413 668,95 \$  
 Économie : 113 733,42 \$/an  
 PRI : 7,81 ans

Les résultats de l'étude détaillés confirment les paramètres suivants pour la signature du contrat :

Coût : 1 157 582,87 \$  
 Subvention garantie : 347 113,38 \$  
 Économie : 113 905,67 \$/an  
 PRI : 7,81 ans

Le projet permettra une réduction des émissions de GES estimée à 383 tonnes-équivalentes de CO2.

Les travaux qui seront effectués sont :

Ouvrage	Nom	Adresse	Arrondissement	Travaux		
				Conversion du chauffage au mazout et contrôle	Modernisation de l'éclairage par du T8	Amélioration de l'enveloppe par l'ajout de calfeutrage et coupe-froid
0031	Chalet Duquesne	5005 Du Quesne (Rue)	Merc./Hoch./Mais.	x	x	x
0036	Chalet Fleury, Parc Des Hirondelles	2574 Fleury E (Rue)	Ahuntsic/Cartierville	x	x	x
0076	Chalet, Parc De La Louisiane	4644 Beaubien E (Rue)	Rosemont/Petite-Patrie	x	x	x
0080	Chalet, Parc De Louisbourg	5455 Louisbourg (Rue)	Ahuntsic/Cartierville	x	x	x
0082	Chalet, Parc Baldwin	4355 Fullum (Rue)	Plateau Mont Royal	x		x
0097	Entrepot Du Golf, Parc Maisonneuve	4601 Sherbrooke E(Rue)	Corpo	x	x	x
0115	Chalet, Parc Saint-Victor	9175 Hochelaga (Rue)	Merc./Hoch./Mais.	x	x	x
0135	Chalet, Parc Van Horne	4900 Van Horne (Avenue)	CDN/NDG	x		x
0158	Chalet, Parc Loyola	4877 Doherty (Avenue)	CDN/NDG	x	x	x
0164	Chalet, Parc N-D-G	3501 Marcil (Avenue)	CDN/NDG	x		x
0165	Chalet,Parc Georges-Saint-Pierre	999 Oxford (Avenue)	CDN/NDG	x		x

0203	Chalet, Parc Nicolas-Tillemont	7833 Érables (Avenue)	Vill./St-Mich./Parc-Ex.	x	x	x
0225	La Maison Blanche	4480 Parc (Avenue)	Corpo	x	x	x
0268	Centre Bloomfield	7060 Bloomfield (Avenue)	Vill./St-Mich./Parc-Ex.	x	x	x
0303	Chalet Du Parc Oscar-Peterson	810 Chatham (Rue)	Sud-Ouest	x	x	x
0324	Chalet Du Parc Campbell-Ouest	1990 Maricourt (MTL) (Rue)	Sud-Ouest	x		x
0328	Chalet Du Parc Gilbert-Layton	6975 Chester (Avenue)	CDN/NDG	x		x
0330	Chalet Du Parc Lafond	3500 Laurier E (Avenue)	Rosemont/Petite-Patrie	x		x
0390	Chalet Parc St-Paul-De-La-Croix	9900 Hamel (Avenue)	Ahuntsic/Cartierville	x	x	x
0465	Chalet Du Parc St-Clément	1855 Ville-Marie (Rue)	Merc./Hoch./Mais.	x		

Le contrat inclut l'étude technique détaillée, les plans et devis, les travaux de construction, des formations spécifiques aux nouveaux équipements et à chaque bâtiment pour les occupants et les personnes faisant l'entretien des équipements mécaniques et la garantie des subventions. Le contrat est à forfait.

Dans les mesures proposées, la plupart des chaudières au mazout sont désuètes (plus de 25 ans). À court terme, ce remplacement permettra non seulement de réduire la demande en PTI dans ces bâtiments (réduction du déficit du maintien d'actif), mais également de diminuer l'indice de vétusté de ceux-ci.

Il n'y avait pas de contingences d'inscrites au bordereau de soumission, mais le montant à consentir inclut 10% de contingences.

## JUSTIFICATION

Deux (2) compagnies ont été preneuses des documents de proposition et les deux (2) ont déposé une proposition (100 %).

Le tableau ci-dessous présente les résultats du comité de sélection dans le cadre de l'évaluation des deux (2) propositions.

La note finale est calculée selon la formule :  $60 \% \times \text{Note intérimaire} / \text{Note intérimaire max} + 40 \% \times \text{VAN} / \text{VAN max}$ .

(La Valeur Actuelle Nette (VAN) étant l'analyse du coût global du projet en tenant compte des coûts initiaux, des économies, de l'inflation et de la durée de vie des équipements)

Ainsi, à titre d'exemple, la note finale d'Énergère Consultants inc. se calcule de la façon suivante :  $60 \% \times 83,7/84,2 + 40 \% \times 880\,844,62/880\,844,62 = 99,6 \%$

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Autre (préciser)	VAN
Énergère Consultants inc.	83,7	99,6 %	N/A	880 844,62 \$
ÉcoSystem	84,2	78,2 %	N/A	400 614,97 \$
Dernière estimation réalisée *		N/A	N/A	N/A



Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)	N/A
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100	N/A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)	N/A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100	N/A

\* L'objectif de la proposition était de présenter le meilleur projet ayant une période de retour sur investissement au maximum de 15 ans. Une estimation de la VAN n'était donc pas applicable dans les critères de sélection, car plus la VAN est élevée, meilleur est le projet pour la Ville. La grande différence de VAN provient du fait qu'Énergère Consultants inc. a inclus et garantit un montant d'aides financières beaucoup plus important que son compétiteur, et ce, à son seul risque (la Ville ne court aucun risque).

La valeur du contrat avait été estimée à 1 393 800 \$ lors de l'autorisation de lancement d'appel de proposition incluant taxes, contingences et incidences. Le coût soumis est inférieur à l'estimation.

L'étude technique détaillée respecte les conditions d'appel de propositions et les paramètres financiers permettant son acceptation.

Énergère Consultants inc. n'est pas sur la liste d'entrepreneurs à licence restreinte (no. licence : 8262-6052-51) du RBQ et n'est pas inscrit au RENA. L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Énergère Consultants inc. possède une attestation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet sera payé à même le PTI du SGPI pour les projets d'économies d'énergie. Cette dépense est prévue au PTI et au Plan d'économie d'énergie 2012-2015 et est entièrement assumée par la ville centre.

Le coût total maximal au contrat d'Énergère Consultants inc. est de 1 269 133,63 \$ taxes incluses. cela inclut :

- Coût du mandat d'Énergère Consultants inc. (soumission d'Énergère Consultants inc.) : 1 154 133,63 \$ taxes incluses (pour arriver à ce montant, il faut prendre le prix forfaitaire au bordereau de soumission de 1 157 582,87 \$ taxes incluses et retirer le montant de 3 000 \$ avant taxes de «Contingences I (Désamiantage et divers)» qui sera transféré dans les incidences du projet pour le désamiantage à risque élevé).
- Contingences de travaux (10 %) : 115 000 \$ taxes incluses (travaux non prévisibles)

À cela s'ajoutent :

- Des incidences à hauteur de 20 000 \$ taxes incluses (notamment pour la surveillance des travaux de désamiantage à risques élevés par un professionnel indépendant).

**Pour un total de dépense à autoriser : 1 289 133,63 \$ taxes incluses.**

L'appel de proposition était public.

**Autres aspects financiers du projet :**

Subventions garanties au contrat d'Énergère Consultants inc. : 347 113,38 \$ taxes incluses  
Économie d'énergie récurrente: 113 905,67 \$/an  
PRI du projet : 7,81 ans

Le montant des aides financière sera retenu tant que la Ville ne recevra pas les chèques d'aides financières.

Le coût total du projet sera remboursé par les économies réalisées à l'intérieur de la période de remboursement calculée si les travaux sont effectués.

Les budgets d'opération seront amputés des économies d'énergie et un montant équivalent aux économies sera porté au budget de l'entretien des immeubles, conformément à la résolution CE12 1677.

La dépense n'est pas récurrente.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En plus de réduire la consommation d'énergie des bâtiments visés, le projet réduira également les émissions de gaz à effet de serre (réduction estimée à 383 tonnes-équivalentes de CO2).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report ou le refus de l'autorisation de procéder à l'étape d'étude retardera la captation des économies.

Certains travaux de chauffage devront être effectués pendant l'été qui est la période de grande utilisation des chalets de parc (pataugeoire et camp d'été). Les travaux se feront principalement dans les salles mécaniques des bâtiments. Une coordination sera alors faite, pour chaque bâtiment, selon les horaires d'utilisation pour limiter les dérangements liés à la présence de sous-traitants. Lorsque cela ne sera pas possible de faire les travaux l'été, les travaux pourront être repoussés à l'automne, avant la période de chauffage. Toutefois, ces travaux ne peuvent pas être réalisés pendant l'hiver, puisqu'il s'agit de travaux de chauffage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>
appel de propositions :	août à novembre 2013 (terminé)
analyse des propositions :	décembre 2013 (terminé)
étude de faisabilité :	janvier à avril 2014 (terminé)
approbation :	avril à juillet 2014
octroi du contrat conditionnel à l'acceptation de l'étude :	septembre 2014
mise en oeuvre / réalisation	
plans et devis :	octobre 2014 à janvier 2015
approbation :	décembre 2014 à février 2015
travaux :	mars 2015 à septembre 2015

Tous les arrondissements et unités d'affaire concernées par ces projets ont été informés.

Les travaux seront coordonnés avec ceux-ci de manière à réduire les impacts sur les opérations.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Dominique LEMAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julien HARVEY-VAILLANCOURT  
INGENIEUR

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2014-08-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Approuvé le :** 2014-08-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2014-08-20



**Dossier # : 1145318002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (495 516.67\$) une entente-cadre d'une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13623 (4 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces de béton pour aqueduc et égout;
2. d'accorder à **St-Germain Égouts et Aqueducs inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **14-13623**;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-27 07:42

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145318002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (495 516.67\$) une entente-cadre d'une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13623 (4 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier est pour la conclusion d'une entente-cadre collective pour l'approvisionnement de pièces de béton pour aqueduc et égout tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'avis de cet appel d'offres a été publié le 30 juin 2014 sur le site SÉAO et dans le quotidien La Presse.

L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de vingt-deux (22) jours.

Total des consommations de l'entente précédente: consommation de 504 701.58 \$ sur une entente de 1 103 992,67\$ (selon les consommations qui ont été reliées à l'entente-cadre dans le système Simon).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0337 – 27 Août 2009 – Conclure avec St-Germain Égouts et Aqueduc inc. une entente-cadre d'une durée de 60 mois pour la fourniture de pièces de béton. Appel d'offres public 09-11059 - (Montant estimé : 1 103 992,67 \$) (2 soum.)

CE04 0611 - 31 mars 2004 - Octroyer un contrat (60 mois) à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour la fourniture sur demande, de pièces de béton pour aqueduc et égouts. Appel d'offres public 03-7930 – (Montant estimé : 2 617 420,91\$) (4 soum.).

**DESCRIPTION**

Fourniture, sur demande, de pièces de béton pour aqueduc et égout pour une période de trente (30) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien (travaux publics) qui effectuent les travaux de réparation et de maintenance sur le réseau. Les produits proposés par St-Germain Égouts et Aqueducs sont conformes aux exigences du cahier des charges (voir pièce jointe).

L'appel d'offres a été constitué en collaboration avec les utilisateurs en arrondissement ainsi qu'avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des interventions à effectuer sur le réseau.

## **JUSTIFICATION**

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout pour la mise en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville, pour une période de trente (30) mois avec une possibilité d'une prolongation de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 14-13623. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité des fournitures. Elle permet aussi de constituer des volumes économiques profitables pour la Ville.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense. Le prix proposé par le plus bas soumissionnaire conforme est 0.97% plus bas que l'estimation initiale.

Comparativement à la précédente entente conclue en août 2009, le prix moyen des articles a connu une hausse de 3,11%.

L'écart de 3,11% correspond bien avec la moyenne de la fluctuation de l'indice des prix des produits fabriqués en béton présenté dans le tableau 329-0077 et 329-0075 CANSIM (Indices des prix des produits industriels, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)) publié par Statistiques Canada. En effet, de 2010 à 2014 les différents produits fabriqués à base de béton ont connu une hausse variant de 2,2% à 5.5%.

Afin de se prémunir des effets de la fluctuation des prix de ces matières, une clause de fluctuation des prix est introduite aux documents d'appels d'offres. Sans une clause de fluctuation, les soumissionnaires auraient pu ajouter une marge à leurs prix afin de se prémunir d'une éventuelle augmentation.

De plus, la durée de l'entente a été réduite; l'entente conclue en 2009 était d'une durée de 5 ans tandis que la présente entente est d'une durée de trente (30) mois (plus une année de prolongation optionnelle). Cette stratégie réduit l'incertitude de part et d'autre concernant l'évolution de ce marché. Stratégiquement, il était aussi important de ramener la date de sollicitation de marché en hiver (janvier / février) puisque ce type d'industrie est saisonnière et que nous risquons de profiter de cette accalmie pour obtenir de meilleur prix sur le marché.

Soumissions conformes	Total
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	495 516,67 \$
Lécuyer et Fils Itée	545 887,62 \$
Boisclair et Fils inc.	578 369,09 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	497 853,28 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	539 924,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	8,96%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	82 852,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	16,72%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(2 336,61 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-0,47%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	50 370,95 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	10,17%

Des vérifications au "Registre des personnes non admissibles aux contrats publics" ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement et le plus bas soumissionnaire conforme ne fait pas partie de cette liste.

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no: 14-13623**

**Titre : Fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout**

**Date de lancement :** 30 juin 2014

**Date d'ouverture:** 21 juillet 2014

**Addenda :** 18 juillet 2014

**Preneurs du cahier des charges (4) :**

Béton Brunet Itée  
Boisclair et Fils inc.

L'Écuyer et Fils Itée  
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

**Soumissionnaires (4) :**

Béton Brunet Itée  
Boisclair et Fils inc.  
L'Écuyer et Fils Itée  
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.

La soumission de la firme Béton Brunet Itée est déclarée non conforme en vertu de l'article 7 des clauses administratives particulières. Cette clause prévoit le rejet de l'offre si le soumissionnaire omet de soumettre un prix pour tous les articles du bordereau, ce qui est le cas de Béton Brunet Itée.

**Analyse des soumissions**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de St-Germain Égouts et Aqueducs inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

**Tableau de prix:** (voir pièces jointes)

**Remarque:**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

**Montant estimé:**

430 977,75\$ + 21 548,89\$ (TPS) + 42 990,03\$ (TVQ) = 495 516,67\$

**Adjudicataire recommandé:**

D'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., pour la période de trente (30) mois avec une possibilité de renouvellement de 1 an, le contrat pour la fourniture de pièces de béton pour aqueduc et égout au montant approximatif de 495 516,67\$ (taxes incluses).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De



plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du réseau pourrait être compromise (ex: pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et les modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de l'approbation de la présente résolution.

Début du contrat: septembre 2014

Fin du contrat : janvier 2017

Prolongation possible : douze (12) mois, janvier 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique ROUSSIN  
Agente d'approvisionnement II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section

Le : 2014-08-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre GATINEAU  
Chef de division (directeur délégué)  
**Tél :** 514 872-0349  
**Approuvé le :** 2014-08-27



**Dossier # : 1143838007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal – Appel d'offres public 14-13499 – 3 soumissionnaires – (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal;
2. d'accorder à Isotech Instrumentation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13499;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 15:10

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1143838007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal – Appel d'offres public 14-13499 – 3 soumissionnaires – (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les habits de combat incendie sont des équipements de protection individuelle obligatoires selon la Loi sur la santé et sécurité du travail pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). La norme NFPA 1851 « Selection, care, and maintenance of protective ensembles for structural fire fighting and proximity fire fighting », version 2008, établit les normes d'entretien, de réparation et de durée de vie, entre autres, des habits de combat incendie dont la durée de vie est d'un maximum de 10 ans de leur date de fabrication et peut être moins selon l'utilisation et l'entretien auxquels ils sont soumis. Il existe trois aspects au niveau de l'entretien des habits de combat soit : les inspections, le nettoyage et les réparations. Il existe trois niveaux d'inspection soit : l'inspection de routine, l'inspection avancée et l'inspection complète de la doublure. L'inspection de routine consiste en une vérification visuelle et est faite en caserne par l'utilisateur même. Les inspections avancées et complètes de la doublure, les nettoyages et les réparations sont effectués par du personnel qualifié et certifié. Le SIM a en place un programme d'entretien préventif des habits de combat. Chaque habit affecté à un employé est lavé et inspecté par des employés qualifiés du SIM, ce qui équivaut au nettoyage avancé selon la norme. Au cours de cet entretien préventif, il se peut que des anomalies soient détectées (déchirures ou usure prématurée). Certaines réparations, qualifiées de base, peuvent être effectuées à l'interne par le personnel entraîné, mais d'autres, considérées comme avancées, doivent être effectuées par un fournisseur de service indépendant certifié.

Depuis plusieurs années, le SIM administre son programme d'entretien préventif de cette façon. Cependant, l'arrivée de la nouvelle norme NFPA 1851, version 2008, a amené le SIM à encadrer davantage l'entretien et la réparation des habits pour être en mesure de mieux gérer la durée de vie et de maximiser l'investissement fait dans l'acquisition des habits de combat. C'est dans ce contexte que le SIM a vu croître les coûts de réparation des habits de combat.

En conformité avec la norme NFPA 1851 (National Fire Protection Association ) qui traite de

l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, le Service de sécurité incendie de Montréal a entrepris la mise en place d'un programme d'inspection avancée et d'entretien des habits. Ce programme s'ajoute au programme d'entretien préventif actuel des habits de combat. Le programme d'entretien préventif des habits de combat est effectué à l'interne par des employés du Service de sécurité incendie de Montréal possédant les qualifications requises par la norme NFPA 1851. Toutefois, l'implantation du programme d'inspection et d'entretien avancé requiert des qualifications, des installations et des stocks complexes à maintenir avec efficacité pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

L'appel d'offres public a été lancé sur SÉAO le 26 mars 2014 pour une ouverture de soumissions le 28 avril 2014, permettant ainsi 33 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition.

Trois addenda ont été émis soit, le 9 avril 2014 pour reporter la date d'ouverture et répondre à certains questionnements, le 17 avril 2014 pour le remplacement d'une partie du bordereau de soumission, l'ajout d'un point au formulaire de renseignements complémentaires et pour répondre à certains questionnements et finalement un troisième en date du 25 avril corrigeant la journée du dépôt des soumissions et une précision sur l'ajout du point 11 de l'addenda n° 2.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0336 - 29 août 2013

Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois avec Innotex inc. pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat - appel d'offres public 13-12804, (2 soum. 1 seul conforme) et autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

### **DESCRIPTION**

Les habits de combat incendie sont des vêtements de haute performance. Ils sont confectionnés avec des tissus de haute technologie dont certaines inspections et réparations considérées « avancées » doivent être prises en charge par un fournisseur de service indépendant possédant l'expertise et une qualification normée par rapport à l'entretien de ce type de vêtement. L'adjudicataire sera responsable d'effectuer tous les entretiens et inspections requis recommandés par la norme NFPA 1851, et ceci pour les habits de combat acquis avant 2013. Depuis 2013, les acquisitions d'habits de combat prévoient leur entretiens et réparations.

Il s'agit d'un contrat de service basé sur des hypothèses de réussites/échecs d'inspections reliées à l'usure des habits de combat et qui a un effet direct sur la quantité de mises au rancart. Il y a donc une marge d'erreur potentielle de variation des quantités estimées.

### **JUSTIFICATION**

Le SIM administre déjà un programme d'entretien préventif pour les habits de combat. La présente vise à s'assurer que les habits de combat incendie fournis aux employés pompiers soient sécuritaires et vise aussi à améliorer le programme d'entretien préventif, et ceci, pour prolonger la durée de vie des habits de combat.

Tableau des preneurs de cahiers de charge :

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
4	3	1	75%

Voici le seul motif de désistement:

- la firme H.Q. Distribution inc. s'est abstenue de déposer une soumission, car elle ne pensait pas être en mesure d'obtenir le contrat et la garantie de soumission demandée ne valait pas la peine dans les circonstances.

Tableau comparatif:

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix	Prix total (taxes incl.)
1	Isotech Instrumentation inc	x	1 748 272,00 \$	2 010 075,73 \$
2	SaniGear inc.	x	1 787 771,90 \$	2 055 490,74 \$
3	Innotex inc	x	1 893 432,00 \$	2 176 973,44 \$
Estimation				2 745 873,19 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)				2 080 846,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				3,52%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				166 897,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				8,30%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				-735 797,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)				-26,80%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)				45 415,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				2,26%

Les trois soumissionnaires se sont avérés conformes au niveau de la présentation de la soumission. Une analyse plus approfondie a été effectuée pour le plus bas soumissionnaire afin de s'assurer de la conformité technique.

Nous observons que notre estimation des coûts dépasse de 26% le plus bas soumissionnaire. Nous avons établi l'estimation à partir de données 2013 d'un appel d'offres d'acquisition et d'entretien des habits de combat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), le dossier sera soumis à ladite commission sur l'examen des contrats afin de s'assurer de la conformité du processus d'adjudication du présent contrat puisqu'il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et pour lequel il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Une dépense de 2 041 816,78 \$ taxes incluses pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie, s'échelonnant de l'année 2014 à 2019, sera financée à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal.

Des contingences totalisant 31 741,05 \$ taxes incluses, sont prévues à compter du 1er mai 2015, et pour les années subséquentes, sur avis écrit du fournisseur, selon l'indexation des prix soumis pour les services en fonction de l'ajustement (%) du taux pour les salariés de l'industrie du vêtement, information publiée par la Commission des normes du travail du Québec.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant d'allonger la durée de vie des habits de combat incendie, et ceci, en effectuant un entretien rigoureux de ceux-ci. Ceci permettra ainsi de réduire l'utilisation de matières premières servant à la conception de nouveaux habits.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'obligation comme employeur de fournir à tous les employés pompiers un habit de combat incendie conforme aux normes en vigueur afin de leur permettre d'accomplir leur travail de façon sécuritaire.

Le report ou le refus d'octroyer ce contrat aurait des conséquences directes sur nos obligations légales d'effectuer les différents entretiens et inspections en conformité avec la norme NFPA 1851.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats: septembre 2014

- Octroi de contrats : septembre 2014;
- Rencontre de démarrage de l'entente avec l'adjudicataire : octobre 2014;
- Entrée en vigueur de l'entente : octobre 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Krystel DOUCET)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Suzanne DAGHER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LIMOGES  
Chef aux operations

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-07-10

Sylvain MIREAULT  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Christian PARADIS  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2014-08-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Christian PARADIS  
Directeur Adjoint

**Approuvé le :** 2014-08-12



**Dossier # : 1144087003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - 2 soumissionnaires - montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 0,600-2,4 kV, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation;
2. d'accorder à Hewitt équipement Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13343;
3. d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-15 10:01

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144087003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - 2 soumissionnaires - montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les usines et les stations de pompage de la Direction de l'eau potable (DEP) sont majoritairement équipées de génératrices d'urgence destinées à assurer en tout temps la production et la distribution de l'eau potable aux citoyens et au service de sécurité incendie de Montréal advenant des pannes électriques.

Une partie de la flotte des génératrices, incluant leurs équipements connexes de la DEP, est âgée. Par conséquent, le personnel d'entretien rencontre régulièrement des problèmes d'approvisionnement de certaines pièces de rechange dus à leur discontinuité.

Le remplacement progressif des génératrices désuètes de la DEP est programmé au plan triennal d'immobilisation. La fabrication et l'installation de groupes électrogènes requièrent des délais de 12 à 18 mois. Pour pallier ces délais, il est sécuritaire de prévoir la location de génératrices au besoin.

Cette entente-cadre permet à la Direction de l'eau potable d'accéder en tout temps et dans un délai raisonnable à une flotte de génératrices mobiles dans l'éventualité où une génératrice âgée tombe en panne ou en cas de force majeure.

Également, la DEP pourrait utiliser ces génératrices de location en tout temps pour sécuriser les installations d'eau potable lors de la réalisation des travaux majeurs de réfection des équipements des usines et des stations de pompage d'eau potable (REQU).

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public 14-13343 par la Direction de l'approvisionnement. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site de SÉAO le 11 juin 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2014, soit 26 jours pour soumissionner.

Deux (2) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques.

Addenda	Date d'émission	Description
Addenda 1	17 juin 2014	Remplacer aux articles 1.12, 2.10 et 3.10 du bordereau de soumission la période spécifiée «15 mois» par celle-ci : « 30 mois»
Addenda 2	23 juin 2014	Questions et réponses

Les soumissions présentées demeurent valides durant 180 jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 7 janvier 2015.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la location des génératrices mobiles, incluant leurs accessoires connexes selon les besoins de la Direction de l'eau potable. Les services et les biens fournis dans l'entente-cadre sont sommairement décrits ci-dessous :

1. La location pour une durée déterminée, l'installation, les essais et la mise en service des génératrices mobiles de 50 kW à 2 MW, incluant leurs transformateurs;
2. La location pour une durée déterminée, l'installation, les essais et la mise en service des câbles mobiles;
3. La location pour une durée déterminée, l'installation, les essais et la mise en service des disjoncteurs ou des interrupteurs de 100 A à 2400 A;
4. La maintenance périodique selon CSA 282-09 des équipements de location.

Le montant prévu relatif aux contingences est de 394 073,05 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur du contrat de base. Il servira principalement à défrayer pour les coûts de la consommation du carburant et aux travaux de modification des installations existantes afin de permettre le raccordement des génératrices mobiles d'une façon rapide, sécuritaire et conforme.

### **JUSTIFICATION**

Suite à l'appel d'offres public, quatre (4) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont la liste est en pièces jointes. Seulement deux (2) entreprises ont déposé une soumission. Les entreprises qui n'ont pas déposé une soumission n'ont pas retourné le formulaire de suivi énumérant les raisons et les motivations de leur choix de ne pas soumissionner.

L'analyse de conformité des offres par la Ville a permis de constater que les deux (2) soumissionnaires sont jugés conformes. Également, l'analyse des deux soumissions a révélé

que les prix soumis comportent des erreurs de calculs.

Hewitt Équipement Limitée n'a pas soumis d'offres pour les articles 2.7, 2.11, 3.1 et 3.2. Le prix de location des items précités n'est pas significatif et n'affecte pas le prix de la soumission. De plus, la non-fourniture des équipements relatifs aux articles susmentionnés n'altère pas la fonctionnalité des génératrices et l'intégrité des équipements de la Ville.

Le prix initial de la compagnie Hewitt Équipement Limitée de 5 367 082,19 \$ a été établi en fonction d'une période de location de 30 mois malgré que l'addenda 1 stipule d'appliquer uniquement la période de 30 mois sur les articles de bordereau de soumission 1.12, 2.10 et 3.10. Le prix corrigé de 3 021 226,63 \$ a été confirmé par Hewitt Équipement Limitée le 29 -07-2014 par courriel.

Le prix initial de la compagnie Cummins Est du Canada de 5 824 504, 53 \$ a été établi en fonction d'une période de location de 15 mois malgré que l'addenda 1 stipule de modifier la période de location à 30 mois pour les articles de bordereau de soumission 1.12, 2.10 et 3.10. Le prix corrigé de Cummins Est du Canada est 5 843 321,46 \$.

Entreprises soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Hewitt Équipement Limitée	2 627 153,58 \$	394 073,05 \$	3 021 226,63 \$
Cummins Est du Canada	5 081 149,10 \$	762 172,36 \$	5 843 321,46 \$
Dernière estimation réalisée par la Ville	2 588 058,51 \$	388 208,77\$	2 976 267,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			4 432 274,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			46,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 822 094,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			93,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			44 959,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			1,5 %

Il y a un écart important de 93,4 % entre la plus haute et la plus basse soumission conforme. À titre indicatif, pour la fourniture, les essais, la mise en service et la maintenance périodique selon CSA 282-09 d'une génératrice de 2 MW-600 V, la compagnie Cummins Est a soumis un prix de 34 500,00 \$/mois. Aux fins de comparaison, actuellement pour l'usine Lachine, la compagnie précitée a loué à la Ville une génératrice similaire pour un coût équivalent de 19 210 \$/mois. Considérant le prix précité, on conclut que le prix de sa soumission est surévalué, voire même démesuré.

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 1,5 % par rapport à l'estimé réalisé à l'interne. Cet écart se situe dans la marge d'erreur de l'estimation.

La compagnie Hewitt Équipement limitée a présenté la plus basse offre conforme et nous recommandons de lui accorder le contrat.

Les vérifications requises selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. L'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable et sera répartie de la façon suivante :

	Montant avant taxes	Montant incluant les taxes	Montant net de ristournes
<b>2014</b>	100 000,00 \$	114 975,00 \$	103 710,70 \$
<b>2015</b>	500 000,00 \$	574 875,00 \$	518 553,50 \$
<b>2016</b>	550 000,00 \$	632 362,50 \$	570 408,85 \$
<b>2017</b>	550 000,00 \$	632 362,50 \$	570 408,85 \$
<b>2018</b>	550 000,00 \$	632 362,50 \$	570 408,85 \$
<b>2019</b>	377 724,82 \$	434 289,11 \$	391 741,05 \$
<b>Total</b>	2 627 724,82 \$	3 021 226,61 \$	2 725 231,80 \$

Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget 2014 et seront prévus à même la dotation des crédits budgétaires pour les années 2015 à 2019.

Les dépenses dont il est question dans ce dossier seront entièrement assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les génératrices de location sont certifiées EPA, Tier 2 et, par conséquent, elles émettent moins de gaz à effet de serre dans l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Impossibilité d'assurer la fiabilité d'une partie de la distribution de l'eau potable aux citoyens et au service d'incendie de Montréal advenant une panne ou une perturbation prolongée sur le réseau d'Hydro-Québec et/ou en cas de défauts des génératrices existantes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Septembre 2014  
Durée de l'entente-cadre : Septembre 2014 à Septembre 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Khaled BAHARI  
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-08-04

Christian MARCOUX  
Chef de section Ingénierie d'usine

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2014-08-08

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2014-08-14



**Dossier # : 1143838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Techno Feu inc., pour la fourniture et l'installation de 171 caméras de recul sans fil pour utilisation sur les véhicules lourds d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une somme maximale de 142 540,26 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13562 – quatre soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Techno Feu Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 171 caméras de recul sans fil pour utilisation sur les véhicules lourds d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 142 540,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13562;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-07-17 13:01

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1143838001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Techno Feu inc., pour la fourniture et l'installation de 171 caméras de recul sans fil pour utilisation sur les véhicules lourds d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une somme maximale de 142 540,26 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13562 – quatre soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juillet 2012, un pompier en service est décédé de façon tragique sur les lieux d'une intervention lors de manœuvres de recul d'un véhicule lourd d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). À la suite des recommandations du coroner et de celles de la direction et de la Division de la santé et sécurité au travail (SST) du SIM, il a été convenu que le moyen d'atténuation serait de faire l'acquisition de caméras de recul pour l'ensemble des véhicules lourds du SIM qui n'en possèdent pas (voir rapport du coroner et recommandations de la division SST du SIM en pièces jointes et pièce confidentielle). Le 26 mai 2014, un appel d'offres public pour l'acquisition de caméras de recul sans fil a été lancé et quatre firmes ont déposé une soumission, soit les firmes Techno Feu inc., 911 Pro inc., Équipements Polytek inc. et Maxi-Métal inc. Suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions reçues le 11 juin 2014, les quatre soumissionnaires ont été jugés conformes et l'offre du plus bas soumissionnaire est celle de la firme Techno Feu inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure.

**DESCRIPTION**

Les équipements à acquérir et à installer sur les véhicules :

- Caméra HD de recul sans fil;
- Moniteur de 7 pouces sans fil.

## JUSTIFICATION

Suite aux recommandations du coroner et aux recommandations de la direction et de la Division SST du Service de sécurité incendie de Montréal, le SIM fera l'acquisition et l'installation de caméras de recul sans fil pour l'ensemble de ses véhicules lourds. Ces équipements s'ajoutent aux différents moyens mis en place afin de s'assurer de la sécurité des intervenants et de celle des citoyens lors de mouvements de recul.

Pour le présent appel d'offres, il y a eu cinq preneurs de cahiers de charges, dont quatre ont déposé une soumission, soit les firmes Techno Feu inc., 911 Pro inc., Équipements Polytek inc. et Maxi-Métal inc. Après analyse administrative et technique des soumissions, les quatre étaient conformes.

### Raison de non-dépôt de soumissions :

Thibault & Associés : Ne voulait pas faire l'installation.

Après vérification effectuée le 26 juin 2014, la firme Techno Feu inc. ne se trouve pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni dans celle du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et la vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ) confirme que les actionnaires et les administrateurs ne figurent pas sur la Liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Soumission conformes	Coût unitaire	Total	Total (tx incluses)
Techno Feu inc.	725 \$	123 975 \$	142 540,26 \$
911 Pro inc.	855 \$	146 205 \$	168 099,20 \$
Équipements Polytek inc.	1 293,52 \$	221 191,92 \$	254 315,41 \$
Maxi-Métal inc.	1 927 \$	329 517 \$	378 862,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 125 \$	192 375 \$	221 183,16 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			235 954,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			65,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			236 321,91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			165,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-78 642,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-35,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			25 558,94 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			17,93 %

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Une dépense au montant de 142 540,26 \$ pour l'acquisition de 171 caméras de recul est prévue au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal.



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Mesure corrective adoptée par la direction et la Division SST du SIM;

- Accès à des méthodes de travail plus sécuritaires lors de manœuvres de recul.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication interne a déjà été réalisée à ce sujet en mars 2013.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission d'un bon de commande: août 2014;

- Réception des caméras: septembre 2014;
- Début des installations: septembre 2014;
- Fin des installations: novembre 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Suzanne DAGHER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Hélène CALCI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain MIREAULT  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain MIREAULT  
Chef de division

Le : 2014-02-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Christian PARADIS  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2014-07-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Approuvé le :** 2014-07-16



**Dossier # : 1140652004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde (8663) situé au 525 rue Dominion dans l'arrondissement Le Sud- Ouest - Dépense totale de 485 654,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5724 (2 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 485 654,40 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde (8663) situé au 525 rue Dominion dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 465 418,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5724;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-26 10:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1140652004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde (8663) situé au 525 rue Dominion dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 485 654,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5724 (2 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité des bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que le SGPI a accepté de réaliser le projet de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde (8663) présenté par l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Il a été convenu de procéder rapidement à une première phase de travaux d'accessibilité reliée à la rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde. L'ascenseur de cet immeuble présente un éventail de problèmes de fonctionnement après plus de 70 ans d'utilisation. En effet, les pannes sont fréquentes, le parcours vertical est ponctué de secousses, le nivelage de la cabine au palier des étages est imprécis et résulte qu'une personne ayant des limitations fonctionnelles ne peut pas sortir de la cabine car la dénivellation, entre le plancher et la cabine, est trop importante. Toutes ces problématiques sont causées par le fait que les composantes de l'ascenseur ont atteint leurs durées de vie utile.

De plus, tous les locaux du Centre Sainte-Cunégonde sont occupés par des organismes

œuvrant dans le soutien aux personnes handicapées. Conséquemment, la majorité de leur clientèle et plusieurs de leurs employés sont des personnes ayant des limitations fonctionnelles qui ne peuvent se déplacer verticalement qu'en utilisant l'ascenseur. Ces informations complémentaires s'ajoutent aux arguments techniques précédents et justifient la nécessité d'intervenir rapidement afin que l'ascenseur du centre communautaire soit fiable et fonctionnel pour l'ensemble de ses usagers.

L'Arrondissement proposera ultérieurement une seconde phase de travaux visant à corriger les problématiques d'accessibilité pour l'ensemble de l'édifice.

L'appel d'offres public du projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 2 juin et les offres ont été reçues et ouvertes le 16 juillet 2014. Un cautionnement de soumission valide 120 jours à partir de cette date étant exigé porte la validité de ces soumissions au 12 novembre 2014.

Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit les 7 et 9 juillet 2014. La portée de ces addenda consistait à reporter la date à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. L'émission de ces addenda n'a pas eu une incidence monétaire sur l'estimation du projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0795 - 27 août 2013 Autoriser une dépense additionnelle de 125 742,41 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets d'accessibilité universelle d'immeubles ouverts au public dans le cadre du contrat de services professionnels avec le Consortium Delisle Thibodeau Cima+ (CM10 0941), majorant ainsi le montant total du contrat de 629 966,47 \$ à 755 708,88 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cet effet.

CM10 0941 - 13 décembre 2010 Octroyer un contrat de services professionnels au Consortium Delisle Thibodeau et Cima+ pour l'architecture et l'ingénierie relative aux projets d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts au public - Dépense totale de 729 966,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11286 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CA09 22 079 - 3 mars 2009 Accepter de confier à la Direction des immeubles les responsabilités relatives à l'octroi des contrats d'entretien des immeubles de l'Arrondissement et à la gestion et à l'exécution de travaux dans le cadre de l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Procova inc. pour l'exécution de travaux de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde (8663) situé au 525 rue Dominion dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

L'envergure du projet se résume comme suit :

- Remplacer les composantes principales de l'ascenseur;
- Réaménager la salle mécanique;
- Ragréer les parois de puits;
- Élargir les portes palières;
- Aménager une nouvelle porte palière au rez-de-chaussée;
- Améliorer l'accessibilité et la circulation au pourtour de l'ascenseur;
- Aménager des bureaux temporaires au rez-de-chaussée afin d'accueillir, durant la période de réalisation du chantier, les employés et la clientèle ayant des limitations fonctionnelles des différents organismes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 \$.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Service de quincaillerie par la Ville;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, deux (2) entreprises se sont procurées le cahier des charges; Procova inc et Ascenseurs Viau inc. Ces deux (2) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 100 % des soumissionnaires.

Les soumissions déposées par les entreprises Procova inc et Ascenseurs Viau inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Procova inc.	404 712,00\$	60 706,80\$	465 418,80\$
Ascenseurs Viau inc	460 335,75\$	69 050,36\$	529 386,11\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	403 483,00\$	60 522,00\$	464 005,00\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			497 402,46\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,87%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			63 967,31\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			13,74%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			1 413,80\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			0,30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			63 967,31\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,74%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Procova inc. est 0,30 % (1 413,80 \$) plus élevé que l'estimation des professionnels.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Procova inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1, Analyse des soumissions et recommandations et pièce jointe no 2, Analyse de

conformité).

L'entreprise Procova inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise, le 11 avril 2013, par la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles, émise le 24 avril 2014, par la RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics). De plus, cette entreprise dispose d'une autorisation de contracter avec un organisme public émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF) (voir pièce jointe no 3 - Autorisation AMF).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 485 654,40 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 404 712,00 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 60 706,80 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 20 235,60 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 4, Calcul des coûts SGPI).

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les directives de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont : la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés, par l'Arrondissement, si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population ne sont envisagées car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : septembre 2014

Fin des travaux : février 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Jean LEWIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaétan LAROCHELLE  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-07-22

Carlos MANZONI  
Chef de division - Gestion immobilière

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Approuvé le :** 2014-08-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint  
Services institutionnels

**Approuvé le :** 2014-08-26



CE : 20.007

2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1143334022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MPECO Électrique inc. pour la fourniture et l'installation d'un convoyeur à vis et d'un élévateur à godets à l'unité de stabilisation du secteur des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 358 898,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 1870-AE – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à MPECO Électrique inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de fourniture et d'installation d'un convoyeur à vis et d'un élévateur à godets à l'unité de stabilisation du secteur des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 358 898,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1870-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-08-25 11:09

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143334022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MPECO Électrique inc. pour la fourniture et l'installation d'un convoyeur à vis et d'un élévateur à godets à l'unité de stabilisation du secteur des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 358 898,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 1870-AE – 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Quatre incinérateurs sont en opération à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ces équipements servent à brûler les boues des eaux usées lesquelles sont ensuite acheminées sous forme de cendres résiduelles vers le site d'enfouissement de l'ancienne carrière Demix appartenant à la Ville de Montréal. En complément à l'incinération des boues, une unité de séchage/stabilisation thermique a été construite au cours des années 1995.

L'utilisation de l'unité de séchage thermique est une alternative viable à court terme à l'incinération des boues déshydratées de la Station relativement aux objectifs fixés par le Gouvernement du Québec soit de réduire de 60% le volume d'enfouissement des matières putrescibles d'ici 2016 et d'éliminer l'enfouissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020 mais celle-ci n'est pas opérationnelle suite à de nombreux problèmes reliés à sa conception initiale.

L'unité de séchage/stabilisation thermique permet de transformer les boues déshydratées en granules séchées et stérilisées. Ces granules peuvent être ainsi valorisées en source d'énergie pour les cimenteries ou autres industries ou recyclées suite à une certification par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) comme engrais à des fins agricoles en vertu de la norme P 0413-400-9 - Biosolides municipaux alcalins ou séchés -.

L'unité de séchage thermique utilise la chaleur résiduelle des incinérateurs comme source

d'énergie pour le séchage des boues et est donc autosuffisante.

Un appel d'offres a été lancé le 8 juillet 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 août 2014, soit un délai de 32 jours calendrier. La validité des soumissions était de 120 jours. Un addenda a été émis le 18 juillet 2014 relativement à des détails techniques et à des questions/réponses.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

## DESCRIPTION

Le projet consiste à :

- Fournir, assembler et installer un nouvel élévateur à godets incluant sa fixation au sol, sa stabilisation latérale aux 4 étages ainsi que l'électricité et l'instrumentation ;
- Fournir et installer un nouveau convoyeur à vis à la sortie du convoyeur principal existant servant à alimenter l'élévateur à godets incluant supports, fixations, électricité et instrumentation ;
- Fabriquer et installer une plateforme autour de la partie du haut de l'élévateur ;
- Modifier et déplacer diverses lignes de tuyauterie (eau de procédé et de service, air comprimé et d'instrumentation, aspiration de poussières etc).

## JUSTIFICATION

Le fonctionnement de l'unité de séchage/stabilisation thermique est un procédé en continu comportant plusieurs équipements essentiels. Depuis la mise en marche de ce procédé, l'élévateur à godets a connu à plusieurs reprises des défaillances nécessitant l'arrêt de la stabilisation thermique et des réparations majeures.

La conception originale de cet élévateur à godets n'offre pas la fiabilité requise pour opérer dans un milieu industriel et très poussiéreux. De plus, il n'y a aucune entreprise qui fabrique cet équipement et les pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché. La réparation de l'élévateur à godets exige l'utilisation de pièces faites sur mesure. L'installation d'un nouvel élévateur à godets augmentera d'autant la fiabilité du procédé de séchage thermique.

Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois d'entre elles ont présenté une soumission. Une firme s'est désistée et deux autres preneurs de documents sont des sous-traitants.

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
<b>1. MPECO Électrique inc.</b>	<b>312 085,84 \$</b>	<b>46 812,86 \$</b>	<b>358 898,70 \$</b>
2. Socomec Industriel inc.	373 738,89 \$	56 060,83 \$	429 799,72 \$
3. Mécanique CNC (2002) inc.	415 508,15 \$	62 326,22 \$	477 834,37 \$
Estimation interne des professionnels	365 387,10 \$	54 808,58 \$	420 195,68 \$
Coût moyen des soumissions reçues			422 177,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,63%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			118 935,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			33,14%

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	(61 296,98 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-14,59%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	70 901,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	19,76%

Le montant de contingences a été fixé à 15 % pour tenir compte que les travaux se feront sur des structures existantes comportant des caractéristiques particulières et ayant été installées il y a plusieurs années.

L'écart entre la soumission interne et le plus bas soumissionnaire est favorable et représente 14,59 %. Cet écart est attribuable principalement à deux articles du bordereau relativement à l'installation du convoyeur et à la fabrication d'une nouvelle plate forme et qui représentent 90 % de l'écart favorable.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à MPECO Électrique inc. pour la somme de sa soumission, soit 358 898,70 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - MPECO Électrique inc. 1080 rue Galt Est Sherbrooke Québec, J1G 1V5, - no de licence 5677- 3278-01 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 6 août 2014 avec sa soumission.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense pour la fourniture et l'installation d'un convoyeur à vis et d'un élévateur à godets à l'unité de stabilisation est de 358 898,70 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 323 736,77 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	<b>Total</b>
Investissements nets	324
Réserve de l'eau de l'agglomération	324
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non réalisation de ce projet rendrait toute l'unité de séchage/stabilisation non fiable et difficilement opérable comme actuellement. Conséquemment, une nouvelle solution plus coûteuse pour respecter les exigences gouvernementales de valorisation des boues devrait être envisagée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 3 septembre 2014

Début du contrat : 15 septembre 2014

Fin du contrat : 19 décembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER

### **ENDOSSÉ PAR**

Michel VERREAULT

Le : 2014-08-18

Ingénieur

Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Surintendant de la Division Entretien en  
remplacement de M. Richard Fontaine,  
Directeur

**Approuvé le :** 2014-08-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2014-08-25

**Dossier # : 1144822043**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 600 000,00 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 158 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227702;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.



**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144822043**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1867) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1867, 1870 et 1914) dans les rues Basin et Richmond ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Dans le cadre de la requalification du secteur Griffintown, la Ville a opté pour l'installation d'un réseau séparatif. De plus, le réseau d'égout dans la rue Basin doit être prolongé vers l'ouest sur une longueur approximative de 40 mètres afin de desservir un nouveau projet immobilier, le 50, rue des Seigneurs. En ce qui a trait à la rue Richmond, du parc du Canal de Lachine à la rue William, le présent contrat comprend des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, incluant l'enfouissement des fils électriques de la Commission de services électriques (CSEM).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ) et la Direction de l'habitation ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 juin au 9 juillet 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 6 novembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 1005 - 23 septembre 2013 - Adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement de l'aménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown » visant les interventions prévues par le PPU du secteur Griffintown hors du périmètre du centre-ville (1134543004).

CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

CM13 0478 - 27 mai 2013 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM (1134543001).

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1104175002).

CM09 0674 - 25 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1094175003).

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 205 mètres d'égout sanitaire de diamètres variant de 300 mm à 375 mm, de 207 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 375 mm à 675 mm, et en la reconstruction de 305 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 100 mm à 300 mm dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond. De plus, les travaux comprennent la construction de 108 mètres d'égout sanitaire de 450 mm de diamètre, de 117 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 675 mm à 1200 mm, et en la reconstruction de 115 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 250 mm à 300 mm, dans la rue Richmond, entre les rues Basin et William.

Les travaux du présent contrat consistent également en la réalisation d'un réaménagement géométrique de la rue Richmond, du parc du Canal de Lachine à la rue William, incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage et d'aménagement paysager. De plus, de travaux d'enfouissement des fils électriques de la Commission de services électriques (CSEM) sont prévus dans une partie des rues Richmond et Basin. La localisation de l'ensemble des travaux du présent contrat apparaît en pièce jointe au document «Plan de localisation des

travaux».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 380 070,34 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,1% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1440139022).

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1% du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de surveillance par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 227702 s'est déroulé du 16 juin au 9 juillet 2014. Sur vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges, une (1) firme a déposé une soumission et vingt et un (21) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 5% et 95%. Voici les différents motifs de désistement:

- quatre (4) firmes sont connues comme sous-traitants ou fournisseurs,
- pour deux(2) firmes, le devis technique est trop spécialisé,
- pour une (1) firme, le délai de la soumission est insuffisant,
- pour deux (2) firmes, la période de soumission ne leur convient pas,
- pour une (1) firme, son carnet des commandes est complet,
- pour une (1) firme, l'ampleur des travaux dépasse leur capacité,
- et dix(10) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>			
1 Les Entreprises Michaudville inc.	3 777 929,66 \$	380 070,34 \$	4 158 000,00 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	3 707 572,85 \$	373 030,14 \$	4 080 602,99 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$) (%)</b>	<b>77 397,01 \$ 1,9%</b>

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 77 397,01 \$ (1,9%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et une seule soumission conforme fut déposée.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 5 mai 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., est le suivant: 1504-5727-24.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 158 000,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 777 929,66 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 380 070,34 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 600 000,00 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 442 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 149 330,03 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire et celui du Service de l'eau:

- 72,59 % est prévu au budget triennal de la DGSRE du Service de l'eau ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.
- 23,00 % est prévu au budget triennal de la DUDÉ du Service de la mise en valeur du territoire;
- 4,41 % est prévu au budget triennal de la DH du Service de la mise en valeur du territoire;

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le projet inclut également des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'Arrondissement nous informe que les travaux du projet immobilier, 50, rue des Seigneurs sont très avancés. Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, l'Arrondissement nous informe qu'il existe un risque de poursuite pour défaut de desservir ce lot en aqueduc, protection incendie et égout. De plus, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. Si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 novembre 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Septembre 2014

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Octobre 2014

Fin des travaux : Septembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (François CADOTTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claude LAURIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yoel NESSIM  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-08-05

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Luc LÉVESQUE  
Chef de division Géomatique - en remplacement de Chantal Aylwin, Directrice de direction

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur de service - Infrastructures, voirie et transports

**Approuvé le :** 2014-08-19

**Approuvé le :** 2014-08-19



**Dossier # : 1140444002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Couverture Montréal Nord Ltée, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665) à titre de phase 1 du lot 3 d'investissement - Dépense totale de 1 271 963,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 5729 - (deux (2) soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 271 963,14 \$, contingences et taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 135 681,37 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 5729;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 54,52 % par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-03 12:39

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1140444002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Couverture Montréal Nord Ltée, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665) à titre de phase 1 du lot 3 d'investissement - Dépense totale de 1 271 963,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 5729 - (deux (2) soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'immeuble du 2580 Saint-Joseph a été construit en 1964 pour le journal Montréal-Matin. Il comporte trois (3) étages et un sous-sol. Le dernier étage de l'édifice principal, l'annexe, de même que l'aile reliant la partie avant de l'annexe, ont été construits lors de travaux d'agrandissement en 1970. Plusieurs composantes de l'immeuble sont d'origine et ont atteint leur fin de vie utile.

En 2007, une stratégie de gestion immobilière pour le 2580 Saint-Joseph a été élaborée et les investissements prévus divisés en 4 lots, tel que détaillé dans le tableau ci-après. À ce jour, les lots 1 et 2 ont été réalisés et les lots 3 et 4 sont inscrits au PTI 2015-2017 (voir tableau ci-après).

La synthèse du plan d'investissement

<b>Lots</b>	<b>Coûts des travaux</b> (arrondi au millier de dollars près)	<b>Date début</b>	<b>Date de fin</b>
<b>1A</b> : Rénovation de l'annexe	275 000 \$	2007	2009
<b>1B-2</b> : Regroupement des activités critiques du STI	7 500 000 \$	2007	2009
<b>3</b> : Rénovation majeure du 2580 Saint-Joseph et aménagements spécifiques	À venir	2015	2016
<b>4</b> : Implantation de mesures antisismiques dans l'annexe	À venir	2016	2017

Bien que le lot 3 soit en préparation, la toiture du 2580 Saint-Joseph, arrivée à la fin de sa vie utile, a perdu ses propriétés et doit être refaite dans les meilleurs délais possibles afin de maintenir son étanchéité. De ce fait, le lot 3 a été scindé en deux (2) phases : la phase

un (1) compte la réfection de la toiture et la phase 2, les autres éléments de la rénovation majeure.

Un appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) du 9 juillet au 11 août 2014, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les quatre-vingt-dix jours (90) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions,

Deux addendas ont été émis le 11 juillet et le 6 août 2014 et répondaient à des questions techniques en architecture, notamment en donnant des précisions sur les plans et devis aux soumissionnaires et n'ont eu aucun impact sur les dépôts des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0262 - 23 août 2012 : accorder un contrat à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 Saint-Joseph - Dépense totale de 926 907,19 \$, taxes incluses - AO12-11930.

CG07 0360 - 20 sept. 2007 : autoriser la dépense de 7 426 540,96 \$ pour les travaux de rénovation du lot 1B et 2 au 2580 Saint-Joseph et octroyer le contrat à Construction TEQ Inc. afin de réaliser ces travaux.

CE07 0853 - 30 mai 2007 Octroi de contrat à Air Action Inc. pour l'exécution de travaux de désamiantage et de démolition de l'annexe du 2580 Saint-Joseph (LOT 1A).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

Les travaux prévus par ce contrat de réfection de toiture ciblent le remplacement du système d'étanchéité, le déplacement temporaire des systèmes mécaniques au toit durant les travaux, l'ajout d'un drain et les frais liés aux conditions d'hiver, si requis par les conditions météorologiques au bâtiment # 3665 du 2580 Saint-Joseph.

Des contingences de 15 % ont été prévues afin de couvrir les imprévus liés aux travaux dans un bâtiment existant occupé. De plus, par la nature des activités des occupants de l'immeuble, plusieurs locaux doivent être ventilés et maintenus opérationnels 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pouvant nécessiter des mesures exceptionnelles pour l'entrepreneur qui exécutera ces travaux (ex.: location de systèmes d'appoints pour certaines phases de travaux).

Afin de couvrir tous les frais afférents à ce contrat, un montant additionnel de 12 % en incidences est également à prévoir, il inclut, mais sans s'y restreindre, des frais de débranchements de systèmes d'alarme incendie lors des travaux de soudage, des frais de services de surveillance en résidence de la toiture, les frais généraux, les frais de laboratoire, de gardiennage, etc.

### **JUSTIFICATION**

Suite à un appel d'offres public qui a été tenu entre le 9 juillet et le 11 août 2014, cinq (5) entrepreneurs et sous-traitants se sont procurés les documents d'appel d'offres, deux (2) entrepreneurs ont soumissionné et sont conformes. Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville et se sont déroulées dans la semaine du 14 au 20 juillet 2014. Trois firmes ont fait des demandes de visite pour cet

appel d'offres.

Après analyse, les deux (2) soumissionnaires ont été considérés conformes. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièces jointes ainsi que le tableau ci-dessous :

Les preneurs des documents d'appel d'offres sont :

1. 1ModurR TS
2. Beacon Roofing Supplies
3. Couverture Montréal-Nord Ltée
4. Les couvertures St-Léonard Inc.
5. Toiture Trois Étoiles Inc.

<b>Firmes Soumissionnaires</b>	<b>Prix de base (\$)</b>	<b>Contingences (\$)</b>	<b>Total (\$)</b>
Couverture Montréal Nord Ltée.	987 549,00 \$	148 132,35 \$	1 135 681,37 \$
Les Couvertures St-Léonard Inc.	1 248 628,50 \$	187 294,27 \$	1 435 922,78 \$
Estimation des professionnels internes	1 069 782,30 \$	160 467,35 \$	1 230 249,65 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues/nombre de soumissions)</i>			1 285 802,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) x 100)</i>			15,01 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			300 241,41 \$
Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse)/ la plus basse x 100)</i>			26,44 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			94 568,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation) x 100</i>			7,69%

Note 1: tous les prix incluent les taxes.

Note 2: l'estimation a été effectuée par un professionnel à l'interne.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 7,69 % à l'estimation des professionnels ce qui représente un écart acceptable des coûts.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels internes démontre que Couverture Montréal Nord Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de la réfection de la toiture à cette firme.

La compagnie Couverture Montréal Nord Ltée ne figure ni au registre d'entreprises non

admissibles aux contrats publics (RENA), ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La Compagnie Couverture Montréal Nord Ltée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total à accorder est de 1 271 963,14 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes, il est détaillé en pièces jointes.

La répartition de cette dépense entre l'Agglomération (54,52 %) et la Ville centre (45,48 %) a été établie selon le pourcentage d'occupation des directions occupant l'immeuble.

Les crédits étaient prévus au PTI 2014-2017 du SGPI. Les informations détaillées se trouvent dans l'intervention ci-jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les plans et devis utilisés pour l'appel d'offres public respectent la politique de développement durable et incluent les éléments suivants : toiture blanche, plan de gestion des déchets au chantier et billets de pesée obligatoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder à la réfection de la toiture, car elle est arrivée à la fin de sa vie utile. De plus, Il est préférable que les travaux de réfection de toiture se réalisent en saison automnale plutôt qu'en saison hivernale.

Advenant que le contrat ne soit pas octroyé, les délais engendrés pour la réfection de la toiture augmenteront le risque de fuites d'eau dans le bâtiment, principalement à la période printanière, avec les impacts potentiels sur les opérations des occupants, l'intégrité des équipements à cette adresse et la portée des travaux requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tous les travaux seront exécutés sur la propriété de la ville de Montréal. De ce fait, aucune opération de communication n'a été planifiée pour les citoyens. Toutefois, des rencontres régulières de suivi de chantier et d'impact sur les occupants seront organisées avec les gestionnaires concernés ou leurs représentants, et l'entrepreneur retenu.

La publication du résultat de l'appel d'offres est prévue via le site de gestion des appels d'offres SÉAO.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13503 Mandat : 16645-2-001

Octroi du contrat au CG Septembre 2014

Mobilisation du chantier Octobre 2014

Fin du chantier Décembre 2014

Correction des déficiences et réception définitive Janvier 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia PACE  
Gestionnaire immobilier  
514 872-6267

André CAZELAIS  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-08-15

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Approuvé le :** 2014-08-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint  
Services institutionnels

**Approuvé le :** 2014-09-03

**Dossier # : 1130704001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Chamard et Associés Inc., pour la fourniture de services professionnels pour évaluer les quantités de matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) collectées par les services municipaux et celles des habitations de neuf logements et plus collectées par l'entreprise privée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 215 227,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13719 - Trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Chamard et Associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour évaluer des quantités de matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) collectées par les services municipaux et d'habitations de neuf logements et plus collectées par l'entreprise privée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 215 227,45\$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13719 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-08-26 10:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130704001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Chamard et Associés Inc., pour la fourniture de services professionnels pour évaluer les quantités de matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) collectées par les services municipaux et celles des habitations de neuf logements et plus collectées par l'entreprise privée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 215 227,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13719 - Trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'agglomération de Montréal a adopté à l'unanimité, le 27 août 2009, un Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) afin de mettre en œuvre le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PDGMR porte principalement sur les matières résiduelles de nature résidentielle. La gestion de ces matières est un des principaux services qu'offrent les municipalités de l'agglomération à leurs citoyens et aux institutions, commerces et industries (ICI) assimilables au service résidentiel en termes de quantités, d'horaires et de fréquences de collecte.

Les plans de gestion des matières résiduelles doivent faire l'objet d'une révision aux cinq ans. À cet effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a émis, en juillet 2013, des Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles. Le MDDELCC y exprime sa décision de déléguer aux municipalités de nouvelles responsabilités liées aux matières résiduelles des ICI. Désormais, les plans de gestion de matières résiduelles doivent les considérer. Cette prise en compte touche les inventaires et flux de matières générées par les ICI, leurs modes de gestion, les besoins de traitement et d'élimination de ces matières et l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ). Les plans de gestion doivent de plus proposer des mesures visant à responsabiliser les ICI quant à la réduction et à la gestion appropriées des matières qu'ils génèrent. Il est à noter que la CMM a déjà amorcé le processus de révision de son PMGMR et planifie son adoption, par le MDDELCC, pour la fin de l'année 2015. L'agglomération de Montréal devra alors revoir son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2010-2014, conformément aux orientations données par le PMGMR.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un programme de redevances pour chaque tonne de matières résiduelles allant dans un lieu d'élimination au Québec. Une partie des redevances perçues est redistribuée aux municipalités afin de les aider à mettre en oeuvre leurs plans de gestion des matières résiduelles et à financer des infrastructures de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage. En 2006, le calcul pour la redistribution des redevances a d'abord été basé sur la population des municipalités. En 2009, la performance territoriale des municipalités en termes de kg/personne de matières éliminées a été introduite dans le calcul. Au cours des années subséquentes, ce dernier paramètre a pris de plus en plus d'importance dans le calcul par rapport à celui de la population.

Le MDDELCC a proposé de ne plus distinguer les ordures résidentielles de celles du secteur des ICI pour le calcul de la redistribution des redevances. Cette intention fait suite à une étude qui constatait la présence de matières résiduelles de multilogements dans les tonnages de matières résiduelles ramassées dans les ICI et d'ordures provenant des petits commerces dans les tonnages d'ordures ménagères. En plus, le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles stipule que «le gouvernement conviendra avec ses partenaires municipaux de critères permettant de redistribuer la part des redevances pour l'élimination de matières résiduelles qui sera consentie aux municipalités en fonction de la performance territoriale.»

C'est dans ce contexte que l'appel d'offres public no 14-13719 a été effectué dans le but de retenir les services professionnels d'une firme pour évaluer des quantités de matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) collectées par les services municipaux et d'habitations de neuf logements et plus collectées par l'entreprise privée sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Cette étude est complémentaire à l'Étude préalable à la révision du PMGMR, publiée par la CMM en juin 2012, qui avait entre autres pour objectif d'évaluer le tonnage des matières résiduelles générées par les ICI sur les cinq secteurs géographiques de son territoire. Elle est aussi complémentaire à l'Étude du potentiel des matières organiques en provenance des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) à être valorisées dans les centres de traitement de l'agglomération de Montréal, réalisée en 2012 pour le compte du Service de l'environnement de la Ville.

L'appel d'offres a été lancé le 16 juin 2014 et les soumissions ont été ouvertes le 7 juillet 2014. Conséquemment, les soumissionnaires avaient trois semaines pour préparer leurs soumissions. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans La presse du 16 juin 2014. Il n'y a pas eu d'addenda. Comme le stipulent les documents d'appel d'offres, les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit le 7 juillet 2014.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0346 - 2009/08/27 - Adopter le Plan directeur des gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Les travaux prévus sont les suivants :

*Pour les ICI :*

- Recenser, cartographier et comptabiliser (par code SCIAN) les ICI qui utilisent les services de collecte offerts par les territoires pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques.



- Estimer le tonnage annuel provenant des ICI desservis par les collectes municipales pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques.
- Recenser et cartographier les zones ou parcours municipaux de collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables et de matières organiques où plus de 20% des portes collectées sont des ICI et quantifier ce pourcentage pour chacun des parcours.

*Concernant les habitations de neuf logements et plus*

- Recenser et quantifier le nombre de portes et cartographier les habitations de neuf logements et plus dont la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables est effectuée par des entreprises privées.
- Estimer les tonnages d'ordures ménagères et de matières recyclables générés par ces habitations.

*Concernant les ICI et les habitations de neuf logements et plus*

- Présenter les résultats par territoire, par secteur géographique (selon les quatre secteurs définis dans le Plan directeur 2010-2014) et un bilan global pour l'ensemble de l'agglomération.

Les services professionnels sont rémunérés à forfait et il n'y a aucun montant prévu pour des travaux incidents.

## **JUSTIFICATION**

Le Comité technique lié au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination, mis en place par le MDDEFP, a développé, en 2013, des scénarios concernant l'inclusion des ICI dans le calcul de la redevance. L'agglomération de Montréal ne dispose d'aucune donnée spécifique (quantité, récupération, ordures, destination) sur les ICI de son territoire qui utilisent les services municipaux pour les matières résiduelles. Les matières qui y sont ramassées sont comptabilisées dans les matières résidentielles. Les connaissances acquises par cette étude permettront de connaître ces données et de déterminer la part des ICI dans les services de collectes résidentielles. Également, la connaissance des édifices de neuf logements et plus qui ont recours aux services d'entreprises privées pour gérer leurs matières résiduelles permettra d'évaluer les quantités de matières recyclables et d'ordures ménagères qui y sont collectées. Ces deux paramètres sont en lien avec la performance de l'agglomération et influencent la redevance qu'elle reçoit du gouvernement.

Au total, cinq entreprises ont pris le cahier des charges. Trois d'entre elles y ont répondu : Corporation Norme Internationale inc., Chamard et associés inc. et les Consultants S.M. inc. Un comité d'évaluation des soumissions formé de deux cadres et d'un professionnel s'est réuni le 22 juillet 2014.

Le tableau suivant présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues et le prix de la soumission, taxes incluses. Le tableau montre également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note Intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre taxes</b>	<b>Prix total taxes</b>
------------------------------	-------------------------	--------------------	---------------------	--------------------	-------------------------

	<b>total (%)</b>		<b>taxes incluses (\$)</b>	<b>incluses (\$)</b>	<b>incluses (\$)</b>
Corporation Norme Internationale inc.	76,5	4,7	268 926,53	0,00	268 926,53
Chamard et Associés inc	79,0	5,99	215 227,45	0,00	215 227,45
Les Consultants S.M. inc.	79,0	3,62	356 422,50	0,00	356 422,50
Estimation des professionnels interne (\$)			251 657,28	0,00	251 657,28
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-36 429,83
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-14,5
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					53 699,08
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					25,0

Les trois (3) offres évaluées ont obtenu le pointage intérimaire minimum de 70% en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres. La firme Chamard et associés inc a obtenu le plus haut pointage final (5.99). Le montant total de sa soumission est de 215 227,45\$. Ce montant est 14,5% inférieur à l'estimation des professionnels internes qui était de 251 657,28\$. Cet écart, même s'il dépasse les 10 %, est relativement faible. Une combinaison de deux facteurs peut l'expliquer. Les estimateurs internes peuvent avoir alloué un peu plus d'heures à la réalisation des diverses étapes du mandat que l'adjudicataire. De plus, le salaire moyen horaire utilisé pour le calcul de l'estimation est peut-être un peu supérieur au salaire moyen des membres de l'équipe de travail de l'adjudicataire. Cependant, comme le contrat est forfaitaire, il n'est pas possible de vérifier ces hypothèses. L'estimation initiale demeure tout de même réaliste puisqu'elle se situe entre les prix des deux plus bas soumissionnaires.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des honoraires professionnels seront imputés entièrement au budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - gestion des matières résiduelles. L'adjudicataire est rémunéré sur une base forfaitaire et sa rémunération s'étalera comme suit : 60 % en 2014 et 40% en 2015. La répartition du coût du contrat est présentée au tableau suivant :

<b>Année</b>	<b>Taux</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
%		60%	40%	100%
Montant du contrat		112 317,00 \$	74 878,00 \$	187 195,00 \$
<b>TPS</b>	5,00%	5 615,85 \$	3 743,90 \$	9 359,75 \$
<b>TVQ</b>	9,975%	11 203,62 \$	7 469,08 \$	18 672,70 \$
<b>Total taxes incluses</b>		<b>129 136,47 \$</b>	<b>86 090,98 \$</b>	<b>215 227,45 \$</b>

Les crédits requis pour l'année 2014 sont réservés et pour l'année subséquente ils seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dossier s'inscrit dans l'orientation Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de données sur les ICI fait en sorte qu'il est actuellement impossible, pour l'agglomération, de prendre en compte les ICI dans la révision de son plan de gestion des matières résiduelles, tel que l'édicte les Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles du MDDELCC. De plus, sans cette étude, l'agglomération ne peut évaluer de quelle façon la performance des ICI influence les sommes qu'elle recevra dans le cadre de la redistribution des redevances à l'élimination.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août : 2014 : octroi du contrat  
Septembre 2014 : début des travaux  
Février 2015 : fin du contrat

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Damien LE HENANFF)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane ANDRÉ  
Conseiller(ere) en aménagement- c/e

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre GRAVEL  
Chef de division

Le : 2014-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514-872-7540

**Approuvé le :** 2014-08-22



**Dossier # : 1140298001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 – 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies ltd., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois (3) ans, le contrat pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 708 365,24\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13398;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-07-29 10:41

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1140298001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 – 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réseau de conduites principales de la Ville de Montréal comprend un grand nombre de conduites métalliques en fonte, en acier et en béton installées dans la première moitié du siècle passé. Ces conduites ont présenté plusieurs signes de détérioration au cours des dernières années et certaines d'entre elles sont dans un état avancé de dégradation qui se traduit par d'importantes fuites et, dans certains cas, des bris sur le réseau. Actuellement, les méthodes acoustiques traditionnelles utilisées par la Ville sont limitées à la détection de fuites sur les conduites du réseau secondaire et ne permettent pas de détecter les fuites sur les conduites principales d'aqueduc. À ce jour, les technologies permettant de détecter les fuites sur ce type de conduites demeurent très spécialisées et très peu d'entreprises en possèdent l'expertise.

Ainsi, la Ville, ne disposant pas à l'interne des ressources matérielles spécialisées pour effectuer de tels travaux, a confié en 2007, par le biais d'un appel d'offres public, un mandat de détection de fuites à la firme Hyprescon inc. Cette première campagne a permis d'inspecter 11 km de conduites et 30 fuites ont été détectées, soit une moyenne de 3 fuites par km. Un deuxième mandat a été octroyé pour effectuer la détection de fuites à l'aide d'une méthode intrusive sur une conduite de 850 mm de l'avenue des Pins; ces travaux ont permis d'inspecter 1,4 km et 9 fuites ont été localisées et réparées.

L'appel d'offres public 14-13398 publié sur le site SÉAO et dans le journal La Presse a été lancé le 16 avril 2014 par la Direction de l'approvisionnement (période pour soumissionner de 21 jours). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 mai 2014. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Durant l'appel d'offres, deux (2) addenda ont été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

Addenda	Date	Raisons
1	25 avril 2014	- Précisions concernant l'article 4.1 du devis technique intitulé : "fourniture et installation de câble dans une conduite de diamètre de 900 mm et plus"  - Précisions concernant l'article 4.2 du devis technique intitulé : " fourniture et installation de câble dans une conduite de diamètre de 750 mm et moins"
2	2 mai 2014	- Précisions concernant l'article 4.1 du devis technique intitulé : "fourniture et installation de câble dans une conduite de diamètre de 900 mm et plus"  - Précisions concernant l'article 4.2 du devis technique intitulé : "fourniture et installation de câble dans une conduite de diamètre de 750 mm et moins"

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0496 - 9 avril 2014 - Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de détection de fuites à l'aide d'une méthode intrusive.

CE12 0288 - 7 mars 2012- Octroi d'un contrat à la firme Echologics, une division de Mueller Canada pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc. Montant du contrat: 570 992,10 \$, taxes incluses.

CE11 1975 - 7 décembre 2011 - Octroi d'un contrat à la firme Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites sur la conduite de 850 de l'avenue des Pins. Montant du contrat : 64 000,00 \$, taxes incluses.

CE07 0371 - 7 mars 2007 - Octroi d'un contrat à la compagnie Hyprescon inc. pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc. Montant: 1,123 M\$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc à l'aide d'une méthode intrusive.

Les principaux services à rendre sont énumérés ci-dessous:

- effectuer la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive;
- assurer la signalisation routière en support à la détection de fuites;
- réaliser des raccords sous pression qui sont nécessaires à l'installation des équipements;
- localiser les fuites sur le terrain et fournir les coordonnées GPS de ces dernières.

La détection de fuites sera réalisée sur un total de 45 km. Le tableau suivant présente l'historique des détections de fuites déjà réalisées et les travaux à venir.

<b>Réseau de conduites principales d'aqueduc devant faire l'objet d'une détection de fuites : 280 km</b>			
Activités	2007-2013	2014-2017	Total
Nombre de km inspectés	27	45	72
Pourcentage annuel du réseau inspecté	4,5 %	7,5 %	12,00 %

Actuellement, le réseau de conduites principales de la Ville de Montréal compte 740 km, un contrat d'auscultation en cours permet d'ausculter les conduites en béton précontraint de type C-301 qui totalisent 140 km. Pour les autres conduites, soit les 600 km, la méthode d'inspection la plus efficace à ce jour demeure la détection de fuites. Toutefois, dans le cadre de ce contrat, une priorité sera accordée aux conduites métalliques qui totalisent 280 km. Mis à part le type de matériaux, la sélection des conduites à inspecter à travers l'agglomération de Montréal se fait selon des critères techniques spécifiques, tels que : l'importance hydraulique, l'âge et l'historique de fuites.

Une enveloppe de contingences de 10 % du montant du contrat de base, soit 155 305,24 \$, taxes incluses a été prévue.

## JUSTIFICATION

Les bris d'aqueduc se sont multipliés au cours des dernières années et, pour la période allant de 2008 à 2013, plus de 30 bris ont été répertoriés sur le réseau primaire causant des entraves à la circulation, des inondations de plusieurs édifices et des impacts socio-économiques majeurs. Parmi les pires bris à ce jour, nous pouvons citer le cas de la conduite de 900 mm du boulevard Décarie en 2011 qui a causé la fermeture du boulevard du même nom pendant plusieurs jours. La réparation de ce bris et les dommages causés ont été évalués à plus de 1,4 M\$. De plus, le coût d'une réparation en situation d'urgence peut être jusqu'à 5 fois plus élevé que le coût d'une réparation planifiée. Il devient important de poursuivre la détection de fuites sur les conduites principales afin de détecter les fuites assez tôt. En agissant ainsi, il sera possible de :

1. assurer une meilleure sécurité dans l'approvisionnement en eau potable et maintenir un excellent niveau de service ;
2. prioriser les projets de réhabilitation et de remplacement en faisant des interventions limitées et moins coûteuses ;
3. évaluer adéquatement les actifs et compléter un plan global d'intervention et d'investissement pour le réseau primaire d'aqueduc de l'agglomération de Montréal ;
4. réduire la quantité d'eau perdue dans le réseau et améliorer le bilan environnemental de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public avec des critères de sélection (2 enveloppes) a été favorisé afin de s'assurer que les soumissionnaires potentiels disposaient des ressources techniques et technologiques pour réaliser le mandat. Après le lancement de l'appel d'offres, il y a eu 6 preneurs de cahiers des charges et 2 ont déposé une soumission, soit (33 %).

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, qui a eu lieu le 23 mai 2014, un seul soumissionnaire a obtenu le pointage nécessaire pour la proposition technique, étape nécessaire avant l'ouverture de leur enveloppe de prix. De ce fait, une seule soumission était conforme. L'estimé réalisé à l'interne s'élève à 1 936 000 \$, ce qui note un écart favorable de 11,75 % du montant de la soumission. La principale raison de l'écart favorable entre la dernière estimation réalisée et les prix soumis se situe au niveau de la réalisation des nouveaux points d'accès aux conduites.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Pure Technologies Ltd.	87,00	8,02	1 553 059,31 \$	155 305,93 \$	1 708 365,24 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 760 000,00 \$	1 760 000,00 \$	1 936 000,00 \$



Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )	(227 634,76 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100	(11,8 %)

Les détections de fuites réalisées lors des contrats antérieurs ont permis d'agir et de procéder à la réalisation de plusieurs projets de réhabilitation et de remplacement. Pour les multiples raisons évoquées, il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme Pure Technologies Ltd., seul soumissionnaire conforme, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et qu'il ne soit pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites. Pure Technologies Ltd, 705 -11th AVE S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2R 0E3 a fourni tous les documents requis lors de l'appel d'offres avec sa soumission.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, Pure Technologies Ltd. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une autorisation de l'AMF.

D'après le guide pour faciliter la distinction entre un contrat de services professionnels et les autres contrats diffusé le 27 juin 2014, le contrat à octroyer répond aux critères d'un contrat de services professionnels.

Même si l'appel d'offres a été lancé pour un contrat de services généraux, en vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude car le montant du contrat est supérieur à 1 M\$ et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale est de 1 708 365,24 \$, toutes taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 et sera priorisée au budget de fonctionnement des années 2015 et 2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Les coûts nets pour l'agglomération est de 1 540 993,74 \$.

en milliers \$	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Montant avant taxes	165 253,32 \$	495 759,95 \$	495 759,95 \$	329 084,79 \$	1 485 858,01 \$
Montant incluant les taxes	190 000,00 \$	570 000,00 \$	570 000,00 \$	378 365,24 \$	1 708 365,24 \$
Montant net de ristournes	171 385,37 \$	514 156,11 \$	514 156,11 \$	341 296,14 \$	1 540 993,73 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*".

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réparation des fuites détectées contribuera à la diminution de la consommation de l'eau potable et, du même coup, s'assurer d'une gestion responsable des ressources. La réduction de la perte en eau potable contribuera à rencontrer les engagements municipaux en lien avec le plan de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permettra de connaître l'état réel de ces 45 km de conduites et d'identifier les fuites à temps pour ainsi éviter des situations lourdes de conséquences sur la sécurité publique et le bien-être des citoyens. Ce contrat permettra aussi de réduire de façon significative la quantité d'eau perdue dans le réseau de conduites principales et du même coup assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement aux citoyens. Aussi, plus du tiers des conduites de transport sont métalliques, en acier ou en fonte, et un bris sur ces dernières peut priver d'eau un grand nombre de citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des interventions de communication seront réalisées suivant les travaux effectués.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : août 2014  
Octroi du contrat : septembre 2014  
Début des travaux : Septembre 2014  
Fin des travaux : Septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Serge Martin PAUL  
Ingénieur

Marie-Josée GIRARD  
C/d Ingénierie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2014-07-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice du service de l'eau

**Approuvé le :** 2014-07-25



**Dossier # : 1145897012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.)

Il est recommandé:  
d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.)

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-09-04 15:25

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145897012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan de transport de la Ville**

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections avec feux de circulation les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

**Projets de mise aux normes des feux de circulation (MAN)**

Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à

la réglementation provinciale l'ensemble des quelques 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004 et se poursuit depuis ce temps afin de répondre à l'échéancier de 2017 fixé avec le Ministère des Transports du Québec. Le fait de ne pas respecter cet échéancier positionnerait la Ville en situation d'illégalité.

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017 selon les directives et standards émis par le Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les travaux liés à la mise aux normes des feux de circulation se déclinent en 4 étapes.

### **Plans et devis**

Cette étape consiste à réaliser les plans et devis de feux de circulation d'après les normes de sécurité routière du Québec (TOME V) et des standards de la Ville de Montréal. Il peut s'agir de plan d'installation de mobiliers, de plans électriques, de plan de construction de bases et conduits ou de tirage de câbles par exemple. C'est cette étape qui est réalisée par les ententes cadres mentionnée dans la décision antérieure CM14 0363.

### **Coordination de travaux**

Cette étape consiste à s'assurer que tous les intervenants sont informés des travaux à venir et du rôle qu'ils auront lors de la réalisation des travaux. Lors de la mise aux normes des feux de circulation, le service de police est mandaté afin d'assurer la circulation à l'intersection visée par les travaux. La Commission des Services Électriques de Montréal doit aussi être impliquée puisque les travaux nécessitent des interventions sur du matériel relié au réseau électrique sous sa juridiction. Ce ne sont que des exemples, mais l'intervention de plusieurs intervenants est essentielle à la réussite d'un projet. L'importance de la coordination est primordiale à l'exécution des travaux pour en respecter le budget et les échéances.

### **Surveillance des travaux**

Cette étape consiste en la surveillance de l'exécutant qui réalise les travaux, afin que ceux-ci soient exécutés selon les documents contractuels tels que les plans et devis. La surveillance s'effectue, sans s'y limiter, autant sur l'installation des équipements de feux de circulation, le tirage de câbles ou la construction d'infrastructure tels que les massifs et les bases. Une surveillance des différentes étapes de réalisation permet d'assurer la conformité des travaux aux plans et devis prévus au contrat.

### **Réalisation des travaux**

Cette étape consiste à effectuer les travaux évoqués dans les plans et devis. une licence d'entrepreneur général ou électrique est requise pour cette étape.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 0363 - 29 avril** - Prolonger la durée des cinq (5) conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortiums SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1er mai 2014 au 1er mai 2015, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes. / Approuver un avenant de prolongation à cette fin pour chacune des firmes.

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres

public 1135309004;

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

**CM12 0286 - 16 mars 2012** -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsalt-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Le présent appel d'offres vise le support et la surveillance dans le cadre de la réalisation de la mise aux normes des feux de circulation. L'équipe actuelle désire augmenter sa capacité de réalisation en annexant, à ses deux équipes en prestation de services internes, une troisième équipe pour exécuter des tâches sur demandes de la Ville de Montréal. Pour une intersection, les activités du mandat ont été regroupées selon les diverses étapes du processus de réalisation des projets de feux de circulation Ainsi, la réalisation de ce mandat se fera par intersection et par étape selon un prix forfaitaire.

Considérant que plusieurs intersections visées dans la prochaine année sont situées dans des secteurs non-desservis par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), la division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) doit également prendre en charge la réalisation des travaux sous-terrain. Ainsi, le mandat inclut aussi cette activité.

Cet appel d'offres a pour but d'engager les services d'un prestataire afin de surveiller les travaux de plusieurs entrepreneurs (jusqu'à un maximum de six) pour les travaux de la mise aux normes des feux de circulation (jusqu'à un maximum de 300 intersections) sur le territoire de la Ville de Montréal, et ce sur une période de 18 mois.

Le mandat est divisé en 2 étapes :

1. Mise en place de la méthode de travail pour la surveillance des projets de mise aux normes électriques et des constructions des bases et conduits;
2. Services professionnels:



- La conception des plans de bases et conduits ainsi que les plans de signalisation lumineuse;
- La surveillance des chantiers à toutes les étapes de réalisation;
  - Réalisation des travaux des bases et conduits;
  - Tirage de câbles;
  - Réalisation des travaux de la mise aux normes des équipements;
- La gestion de la coordination et de la surveillance.

La Ville demande à ce que le prestataire des services surveille le chantier et coordonne les tâches et activités n'appartenant pas au maître d'oeuvre entre les différents intervenants afin d'accélérer et faciliter la réalisation des travaux de feux de circulation, de garantir des services de qualité et des travaux effectués par les entrepreneurs répondant aux exigences et attentes de la Ville, respectant les normes et standards en vigueur.

## JUSTIFICATION

Afin de livrer selon les échéances (2017), la Direction des transports fait appel à des services externes pour l'assister dans la réalisation des travaux. En ce sens Il s'avère requis de recourir aux services d'une firme externe d'ingénierie pour la réalisation des travaux. Sur les 7 firmes ayant pris possession des cahiers de charge, deux firmes ont déposé une soumission: CIMA+ s.e.n.c. et Dessau inc. La raison pour laquelle certaines firmes ayant pris les cahiers de charge n'ont pas déposé de soumission est qu'ils ne pouvaient rendre le service durant la période demandée.

### Soumissionnaires : (2)

CIMA+ s.e.n.c.

Dessau inc.

Dans le tableau ci-dessous, les montants soumissionnés sont comparés aux montants estimés pour réaliser le mandat de services professionnels à un maximum de 300 intersections. Ces montants estimés ont été calculés en fonction d'un prix unitaire par intersection pour chacune des activités demandées.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CIMA+ s.e.n.c.	71,50 %	1.21	1 006 031,25 \$		1 006 031,25 \$
Dessau inc.	83,50 %	0,42	3 179 058,75 \$		3 179 058,75 \$
Dernière estimation réalisée			1 843 048,75 \$		1 843 048,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-837 017,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-45,4 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					2 173 027,50 \$

Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	216 %
---	-------

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier serait à soumettre à la commission pour étude puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels de plus de 1 M \$ et que l'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de -45,4%.

Le prix est avantageux pour la ville de Montréal. L'offre de la firme démontre de façon détaillée son engagement à réaliser l'ensemble des tâches demandées dans les documents contractuels. L'écart entre l'adjudicataire et l'estimation s'explique essentiellement en ce qui concerne les activités à réaliser par le fournisseur relatives à la phase de travaux de génie civil. L'adjudicataire a évalué ses activités d'inspection de chantier en assumant un niveau de risque important. Nos équipes assureront une supervision soutenue dans le cadre de la réalisation de ce mandat, notamment à la phase de travaux de génie civil.

Concernant l'offre de Dessau inc. et l'écart de sa soumission avec celle de CIMA+ s.e.n.c., elle est jugée surévaluée tant au niveau de la planification des travaux que de la coordination des travaux et de la surveillance.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'un contrat de services professionnels pour la fourniture de services professionnels concernant la mise aux normes des feux de circulation. Les différents mandats seront effectués sur demande par intersection et par étape. La Direction des transports assurera l'encadrement administratif et technique de la prestation des services.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 1 006 031,25 \$, tel qu'il est stipulé dans l'intervention du service des finances, opérations budgétaires et comptables.

Les montants, avant taxes et contingences, seront répartis approximativement comme suit:

2014: 152 000 \$

2015: 604 000 \$

2016: 151 000 \$

Le budget requis pour la réalisation de ce mandat proviendra de la division de l'exploitation du réseau artériel (DERA). Le budget est prévu au PTI 2014-2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une Ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports:

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre.
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun.
- La diminution des débordements dans le réseau local.

À l'aide du Plan de transport, la Direction des transports met en oeuvre des projets de développement et d'amélioration des réseaux de transport collectif, cyclables et routiers, regroupés au sein de 21 chantiers à réaliser en dix ans. La réalisation de ces projets améliore la qualité de l'environnement de la métropole, la qualité de vie des citoyens qui l'habitent et favorise un développement économique durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer d'une entente de services professionnels avec une firme experte en feux de circulation permettra à la Direction des transports de soutenir efficacement la réalisation du Plan de transport par la mise aux normes de ses feux de circulation.

La Ville de Montréal doit augmenter sa cadence de réalisation afin de réaliser ses objectifs et d'effectuer la mise aux normes des feux. Cette entente de services professionnels permettra à la Ville de Montréal de respecter son échéancier de la phase 2 de mise aux normes des feux de circulation prévue pour 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue pour ce projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autoriser l'entente au CG: septembre 2014

- Signature de l'entente: septembre 2014
- Services professionnels dispensés de octobre 2014 à avril 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yannick ROY

**ENDOSSÉ PAR**

Son Thu LÊ

Le : 2014-08-06

Conseiller(ere) en aménagement

C/d exploitation du reseau arteriel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514-872-6855

**Approuvé le :** 2014-08-21



**Dossier # : 1143855003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé,

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes ci-après nommées, afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection des services corporatifs et des arrondissements, respectivement pour les sommes maximales suivantes, taxes incluses ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Contrat</b>
Solmatech inc.	3 234 361,73 \$	1
Labo S.M. inc.	3 120 881,40 \$	2
LVM, une division d'EnGlobe Corp.	2 372 118,21 \$	3
Inspec-Sol	1 706 826,87 \$	4

2. d'accorder aux quatre (4) firmes désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13535 ;
3. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-08-18 09:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143855003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La section «Contrôle des matériaux et expertise» de la Division de l'expertise et du soutien technique désire retenir les services professionnels de consultants pour l'aider à réaliser sa mission (contrôle qualitatif des matériaux et d'expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville) auprès de ses clients requérants. L'ensemble des services de contrôle qualitatif des matériaux et d'expertises doit être fourni par la Division de l'expertise et du soutien technique pour l'ensemble des projets de génie civil (construction, réhabilitation, réfection) de la Direction des infrastructures ainsi que des autres services et arrondissements de la Ville. En raison de l'ampleur de la demande, de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la Division de l'expertise et du soutien technique doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres.

Les ententes-cadres conclues en 2013 sont presque épuisées suite à une très forte demande conséquente aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 2 juillet 2014 sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier La Presse. Les soumissions ont été ouvertes le 21 juillet 2014, soit 19 jours après la publication. Conformément aux documents d'appel d'offres, les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours suivant la

date d'ouverture, soit jusqu'au 17 janvier 2015. Deux addendas ont été publiés afin de répondre aux questions soulevées par les soumissionnaires, soit les 17 et 18 juillet 2014. L'objet des addendas n'a pas nécessité de report de date de dépôt des offres de service.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0129 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe Qualitas inc. (2 765 364,30\$), Groupe ABS inc. (2 119 679,10\$), LVM inc. (1 419 354,88\$) et Inspec-Sol inc. (733 753,20\$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection - Appel d'offres public 12-12345 (8 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cet effet (1123855014).

CG11 0349 - 27 octobre 2011 - Conclure des contrats-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe Qualitas inc. - Équipe B (1 500 000,00\$), Groupe Qualitas inc. - Équipe A (1 200 000,00\$), LVM inc. - Équipe 1 (1 000 000,00\$), Solmatech inc. (800 000,00\$) et LVM inc. - Équipe 2 (600 000,00\$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection - Appel d'offres public 11-11668 (11 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cet effet (1113855016);

### **DESCRIPTION**

La section «Contrôle des matériaux et expertise» de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures a comme mission de fournir des services de contrôle qualitatif des matériaux et des expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville. Ces services visent principalement, sans toutefois s'y restreindre, le béton de ciment, les enrobés bitumineux, les sols et granulats (pierre concassée, matériaux recyclés), les métaux, la galvanisation, les peintures (pour les pièces métalliques telles que mobilier de parc, ponts, viaduc, système d'éclairage, etc.), les systèmes de toiture et d'imperméabilisation (membranes de pont, de stationnements, etc.) ainsi que tout autre matériau (pvc, fonte, gaine, polymère, plastique, terrain sportif, etc.).

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 14-13535, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes. Les ententes-cadres seront valides jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires maximales indiquées.

- Solmatech inc. : 3 234 361,73 \$
- Labo S.M. inc. : 3 120 881,40 \$
- LVM, une division d'EnGlobe corp. : 2 372 118,21 \$
- Inspec-Sol inc. : 1 706 826,87 \$

Total : 10 434 188,21\$

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Puisque les contrats ont été approuvés en fonction d'une grille standard d'évaluation pré autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

### **JUSTIFICATION**



La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection de la Direction des infrastructures ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville nécessite implicitement un suivi serré de la qualité des matériaux utilisés ainsi qu'un soutien technique de pointe afin de garantir la conformité des travaux et la durabilité des ouvrages. La Division de l'expertise et du soutien technique doit fournir ces services dans le cadre de sa mission mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la Division de l'expertise et du soutien technique de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires de chacune des ententes-cadres. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2013) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer le suivi du contrôle qualitatif des matériaux des travaux qui seront réalisés pour la Ville.

Le processus d'appel d'offres public 14-13535 s'est déroulé du 2 au 21 juillet 2014. Sur onze (11) preneurs du cahier des charges (voir liste des preneurs de cahier des charges à l'intervention du Service de la concertation des arrondissement et des ressources matérielles), sept (7) ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé pour une proportion respective de 64% et 36%.

### **Documents d'appel d'offres**

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les quatre (4) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités réparties dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que seules les dépenses pour les essais de laboratoire sont admissibles et, pour ce faire, un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires vient réduire les taux unitaires suggérés par l'Association des consultants et laboratoires (ACLE) dans le Guide de rémunération 2014.

### **Estimation**

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires qui nous avaient été soumis dans les trois (3) derniers contrats ainsi qu'un contrat semblable récemment conclu a été utilisée. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'ACLE dans le Guide de rémunération 2014.

### **Analyse des soumissions**

Chacun des sept (7) soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des quatre (4) contrats. Toutes les soumissions ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final.

Le comité de sélection s'est rencontré le mardi 5 août 2014 à 13h30 au 999, rue de Louvain Est dans la salle de réunion du 2e étage.

Les soumissions des firmes Groupe ABS inc. et Les Services exp. inc. pour les quatre (4)

contrats n'ont pas été retenues puisque ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. De plus, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder.

### Contrat #1

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>Solmatech inc.</b>	<b>73,3 %</b>	<b>0,38</b>	<b>3 234 361,73 \$</b>	N/A	<b>3 234 361,73 \$</b>
Labo S.M. inc.	71,9 %	0,31	3 901 101,75 \$	N/A	3 688 168,05 \$
LVM, une division d'EnGlobe corp.	71,0 %	0,31	3 953 530,35 \$	N/A	3 953 530,35 \$
Groupe Qualitas inc.	79,4 %	0,31	4 234 612,28 \$	N/A	4 234 612,28 \$
Inspec-Sol inc.	77,9 %	0,30	4 267 067,10 \$	N/A	4 267 067,10 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 688 168,05 \$	N/A	3 688 168,05 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-453 806,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-12 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					666 740,02 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					21 %

### Contrat #2

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>Labo S.M. inc.</b>	<b>71,9 %</b>	<b>0,39</b>	<b>3 120 881,40 \$</b>	N/A	<b>3 120 881,40 \$</b>
LVM, une division d'EnGlobe corp.	71,0 %	0,38	3 162 824,28 \$	N/A	3 162 824,28 \$
Groupe Qualitas inc.	79,4 %	0,38	3 394 889,82 \$	N/A	3 394 889,82 \$
Inspec-Sol inc.	77,9 %	0,37	3 413 653,70 \$	N/A	3 413 653,70 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 950 534,44 \$	N/A	2 950 534,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					170 346,96 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					6 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					41 942,88 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					1 %

**Contrat #3**

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>LVM inc., une division d'EnGlobe Corp.</b>	<b>71,0 %</b>	<b>0,510</b>	<b>2 372 118,21 \$</b>	N/A	<b>2 372 118,21 \$</b>
Groupe Qualitas inc.	79,4 %	0,506	2 556 515,12 \$	N/A	2 556 515,12 \$
Inspec-Sol inc.	77,9 %	0,499	2 560 240,31 \$	N/A	2 560 240,31 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 212 900,83 \$	N/A	2 212 900,83 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					159 217,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					7 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					184 396,91 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					8 %

**Contrat #4**

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
<b>Inspec-Sol inc.</b>	<b>77,9 %</b>	<b>0,75</b>	<b>1 706 826,87 \$</b>	N/A	<b>1 706 826,87 \$</b>
Groupe Qualitas inc.	79,4 %	0,74	1 749 413,61 \$	N/A	1 749 413,61 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 475 267,22 \$		1 475 267,22 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					231 559,65 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					16 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					42 586 74 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					2 %

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

**Écarts avec les estimations**

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires et les estimations faites sont les suivants :

CONTRAT #1 (453 806,32\$) -12%

CONTRAT #2 170 346,96\$ 6%

CONTRAT #3 159 217,38\$ 7%

CONTRAT #4 231 559,65\$ 16%

Parmi les soumissions reçues, deux (2) se situent à plus de 10% de l'estimation qui avait été faite : CONTRAT #1 (Solmatech inc.) à -12% et CONTRAT #4 (Inspec-Sol inc.) à +16%. Dans le premier cas, l'explication réside dans le fait que Solmatech inc. a utilisé des taux horaires très bas pour les honoraires professionnels et présentant très peu d'écart entre eux, sauf pour le poste d'auxiliaire technique. Également, le facteur multiplicatif réduisant les taux suggérés par l'ACLE est de loin le plus bas observé dans les quatre (4) derniers appels d'offres pour des services du même type. Dans le second cas, Inspec-Sol a utilisé un taux horaire plus élevé pour les postes où le nombre d'heures prévisionnelles est le plus élevé, ce qui a eu comme conséquence que la soumission est plus de 10% plus élevée que l'estimation. L'introduction de pénalités dans les documents d'appel d'offres lors de demandes de modification de personnel à ces postes pourrait expliquer que le taux horaire soumis soit supérieur.

Les adjudicataires recommandés soit Solmatech inc, Labo S.M. inc., LVM, une division d'EnGlobe corp. et Inspec-Sol inc., n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ces contrats. Les trois (3) premiers adjudicataires détiennent toutefois cette autorisation (# clients AMF, respectivement : 2700025594, 3000156508 et 2700022980).

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat #1 de services professionnels de Solmatech inc. est supérieur à 1 000 000\$ et le montant de sa soumission présente un écart de plus de 20% avec la deuxième plus bas soumissionnaire et le contrat #3 de services professionnels de LVM, une division d'EnGlobe corp. est supérieur à 1 000 000\$ et il s'agit du troisième octroi de contrat consécutif similaire pour une entente-cadre de contrôle qualitatif des matériaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'expertises et de contrôle qualitatif de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés dans le secteur Centre-Ville, de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI 2014-2016 ou au budget de fonctionnement.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 10 434 188,21 \$, taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représentent un coût total maximal de 9 411 932,71\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la Division de l'expertise et du soutien technique ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de contrôle qualitatif des matériaux et d'expertises auprès de ses requérants (arrondissements et autres services centraux).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la Division de l'expertise et du soutien technique devra, pour des mandats inférieurs à 25 000 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré-à-gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 janvier 2015, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 3 septembre 2014

Début des ententes-cadres : Octobre 2014

Fin des ententes-cadres : À l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monya OSTIGUY  
Chef de section - Contrôle des matériaux

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique

Le : 2014-08-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division-en remplacement de la  
Directrice de Direction  
Chantal Aylwin

**Approuvé le :** 2014-08-15

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2014-08-15



**Dossier # : 1145917006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire — L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-27 07:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145917006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Centre de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2014 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CA14 200379 du 7 juillet 2014**

Accepter la convention entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la poursuite du programme d'animation dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie Bayne pour l'année 2014 et d'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables

### **CM14 0398 du 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CA14 200126 du 3 mars 2014**

Accorder une contribution financière de 100 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le financement de la coordination de la revitalisation urbaine intégrée de la rue Airlie Bayne pour la réalisation du plan d'action 2010 - 2020. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale

### **CE13 1155 du 7 août 2013**

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

### **CG12 0369 du 27 septembre 2012**

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CE12 1131 du 4 juillet 2012**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

## **DESCRIPTION**

### **Table de développement social de LaSalle**

#### **Projet : Café urbain communautaire — L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle**

Avec une population de 1 146 résidents parlant près d'une quarantaine de langues, parmi lesquels des immigrants récemment arrivés au pays et des résidents non permanents, qui représentent 58 % de la population du secteur, la communauté Airlie-Bayne se caractérise par un fort multiculturalisme et des enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale importants.

Un des constats les plus flagrants de ce quartier est le manque d'offre de biens et services. Quelques commerces de proximité sont encore présents, mais la majorité des espaces commerciaux sont vacants, abandonnés ou encore peu performants, ce qui illustre une vitalité commerciale en déclin. De plus, les ressources du milieu, écoles, milieu institutionnel et organismes, ainsi que les citoyens constatent des problèmes importants de sécurité alimentaire : sous-alimentation, carences, malbouffe et difficulté d'accès à une alimentation saine à distance de marche.

Le Café urbain communautaire — L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne est un projet de communauté où les organismes œuvrant dans le quartier et ses citoyens sont impliqués. Ce projet mobilisateur et structurant permettra un développement économique, communautaire et social susceptible d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Il sera associé à un projet plus vaste comprenant un Centre de la petite enfance (CPE), ayant déjà reçu un financement du gouvernement du Québec, et, possiblement, d'un projet d'unités de logement abordable qui intéresse particulièrement l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). En plus d'améliorer l'offre de produits alimentaires frais et abordables, le Café entend mettre sur pied une cuisine collective, un service traiteur et des plateaux de formation et d'insertion à l'emploi. L'aménagement locatif permettra de partager certains locaux avec le CPE, de faciliter le contact avec cette clientèle familiale et de répondre à leurs besoins tout comme à ceux des citoyens du quartier Airlie-Bayne et de l'arrondissement.

Les axes du projet sont :

1. Développement de la vie économique, communautaire et sociale
2. Création d'emploi et de formation
3. Aménagement du territoire

#### 4. Activités sociales et communautaires

Les partenaires du projet sont nombreux et regroupent l'ensemble des intervenants du quartier et de l'arrondissement. Parmi eux nous retrouvons : Arrondissement LaSalle, Centre de la petite enfance Familigarde de LaSalle, Comité logement Lachine-LaSalle, Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-LaSalle, Destination travail du sud-ouest de l'île de Montréal inc. faisant aussi affaires sous Carrefour Jeunesse Emploi LaSalle, les écoles du quartier et divers comités de citoyens.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section Document juridique. Il constitue l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville et cet organisme.

#### **JUSTIFICATION**

Pour donner suite au mandat qui lui avait été confié par l'arrondissement LaSalle, la Table de développement social de LaSalle (TDSL) déposait, en décembre 2009, un diagnostic du quartier Airlie-Bayne et un plan d'intervention 2010 – 2020 pour la revitalisation urbaine intégrée (RUi) du secteur. Ces derniers faisaient ressortir les réalités et besoins exprimés par les citoyens et auxquels le projet vise à répondre. La TDSL a donc été mandatée par l'arrondissement afin de coordonner la première phase de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur.

Le plan a été réalisé grâce à la collaboration de nombreux intervenants et dans un processus continu d'appropriation collective d'une vision de développement pour ce territoire.

C'est en 2012 que le quartier Airlie-Bayne de l'arrondissement de LaSalle a été reconnu comme zone de revitalisation urbaine intégrée par la ville centrale.

Le projet du « Café urbain communautaire — L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne » correspond aux objectifs de développement social de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un projet structurant qui permettra à la RUi de bonifier la vie communautaire du quartier et d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

La dépense reliée au projet qui est financé par l'Entente de 175 M\$ est de 416 666 \$. Du montant de 416 666 \$ recommandé pour le projet, un premier versement de 70 358 \$ est prévu pour 2014, suivie d'une tranche de 208 042 \$ en 2015, d'une autre de 118 000 \$ en 2016 et, finalement, d'un montant de 20 266 \$ en 2017. Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne ». À ces montants s'ajoutent les soutiens financiers de l'arrondissement et des autres partenaires, dont les montants restent à confirmer. Le financement du programme RUi assuré par la Ville n'occasionnera pas de demande de budget supplémentaire, puisqu'il proviendra des budgets existants du SDSS.

Partenaires du projet Café urbain communautaire	Coût et financement du projet				Total
	2014	2015	2016	2017	
<b>RUi - Entente 175 M\$</b>	<b>70 358 \$</b>	<b>208 042 \$</b>	<b>118 000 \$</b>	<b>20 266 \$</b>	<b>416 666 \$</b>

Programme RUI	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	200 000 \$
Arrondissement	50 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	140 000 \$
Développement économique LaSalle	10 000 \$				10 000 \$
Ministère Emploi et solidarité sociale			20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole FIRM		40 000 \$			40 000 \$
Revenus d'exploitation			30 000 \$	45 000 \$	75 000 \$
<b>Total</b>	<b>180 358 \$</b>	<b>328 042 \$</b>	<b>248 000 \$</b>	<b>165 266 \$</b>	<b>921 666 \$</b>

Chaque RUI peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets déposés dans ce cadre.

En signant le projet de convention, Table de développement social de LaSalle s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente, et ce, jusqu'en 2017.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ». Il comprend les projections des contributions à confirmer et des revenus prévisionnels attribués aux ventes et aux activités du « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les projets liés aux RUIs de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. Revitalisation du quartier

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé Communications constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle le mandataire s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août 2014** présentation au comité exécutif

**Août 2014** présentation au conseil municipal pour approbation

La réalisation du projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne »

est prévue de 2014 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement (Marc MORIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis VÉZINA  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michèle LAFOND  
Chef de division

Le : 2014-08-01

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 868-5066

**Approuvé le :** 2014-08-20



**Dossier # : 1143381009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2014 / Autoriser à cette fin un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à La Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2014;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser ces projets;
3. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143381009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2014 / Autoriser à cette fin un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La complexité des situations vécues par nos concitoyennes et nos concitoyens aux prises avec le phénomène de l'errance urbaine nécessite une collaboration et une concertation étroites de tous les acteurs montréalais œuvrant dans le domaine de l'itinérance. Soucieuse de prendre part à cet effort, au fil des années, la Ville de Montréal a accordé des contributions financières aux trois grands refuges. Ainsi, de 1998 à 2008, un soutien financier annuel de 100 000 \$ a été alloué à Mission Old Brewery. De 2004 à 2008, Mission Bon Accueil a bénéficié d'un soutien financier annuel de 25 000 \$. Depuis 2009, Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil et Maison du Père reçoivent respectivement 125 000 \$ chaque année.

Jusqu'en 2012, le financement pour ces soutiens aux trois grands refuges était pris en totalité ou en partie à même les sommes découlant de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Depuis 2013, le soutien financier accordé à ces trois organismes provient d'un virement des dépenses générales de l'administration de l'agglomération au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG13 0152 du 30 mai 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin

**CG12 0102 du 19 avril 2012**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Les Œuvres de la Maison du Père, 125 000 \$ à Mission Old Brewery et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (deux tiers) et à même le budget de la Direction de la diversité sociale (un tiers)

**CG11 0219 du 22 juin 2011**

Accorder un soutien financier aux six organismes ci-après, dont 125 000 \$ à Mission Old Brewery; 125 000 \$ à Mission Bon Accueil et 125 000 \$ à Les Œuvres de la Maison du Père (...), dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale en itinérance

**CG10 0193 du 20 mai 2010**

Accorder un soutien financier aux cinq organismes ci-après, dont 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Mission Bon Accueil et 125 000 \$ à Les Œuvres de la Maison du Père (...), dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale en itinérance

**CG09 0168 du 28 mai 2009**

Accorder un soutien financier total de 628 788 \$ à six organismes, dont 125 000 \$ à Mission Old Brewery; 125 000 \$ à Mission Bon Accueil et 125 000 \$ à Les Œuvres de la Maison du Père (...), dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds d'urgence

**DESCRIPTION****Mission Old Brewery**

Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » - trois postes de conseillers en intervention chargés d'accompagner les hommes (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014)

Montant : 125 000 \$

**Maison du Père**

Projet : « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion » - trois postes d'intervenants chargés d'accompagner les hommes (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014)

Montant : 125 000 \$

**Mission Bon Accueil**

Projet : « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance » - deux postes d'intervenants à la mission des hommes et deux postes d'intervenants au « Roc -Aide aux jeunes » (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014)

Montant : 125 000 \$

**JUSTIFICATION**

Ce soutien financier permet aux trois grands refuges montréalais d'offrir accueil, référence, accompagnement et suivi aux personnes en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général des personnes sans abri et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement. Après analyse des résultats antérieurs, le SDSS recommande ces projets.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La dépense est prise à même un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration d'agglomération vers le budget régulier du SDSS. Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces dernières années aux trois organismes pour les mêmes projets.

Organisme	Montant accordé				Montant recommandé	% du budget de l'organisme
	2011	2012		2013	2014	
	Entente Ville-MESS	Budget Ville	Entente Ville-MESS	Budget Ville	Budget Ville	
<b>Mission Old Brewery</b>	125 000 \$	41 667 \$	83 333 \$	125 000 \$	125 000 \$	1,74
<b>Maison du Père</b>	125 000 \$	41 667 \$	83 333 \$	125 000 \$	125 000 \$	2,38
<b>Mission Bon Accueil</b>	125 000 \$	41 667 \$	83 333 \$	125 000 \$	125 000 \$	1,51

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Septembre 2014** Comité exécutif

**Septembre 2014** pour approbation au Conseil d'agglomération

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy LACROIX  
Conseiller en developpement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2014-08-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Michèle LAFOND  
Chef de division

**Tél :**

514 280-4471

**Approuvé le :**

2014-08-29



**Dossier # : 1140273003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier pour 2014 totalisant 21 981\$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier pour 2014 totalisant 21 981\$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption solidaire et symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-09-09 08:07

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140273003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier pour 2014 totalisant 21 981\$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL). Elle participe également aux rencontres de la table des municipalités riveraines du Saint-Laurent, présidée par la maire de Québec, Régis Labeaume.

En 1988 et 1989, la Ville de Montréal a adopté trois bélugas solidairement avec les villes de Québec et Lachine dans le cadre du programme d'adoption du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM).

À la rencontre de la table du 30 mai 2014 où 26 municipalités étaient représentées, les villes ont été sollicitées pour contribuer financièrement au Projet Béluga par un don de 5 000 \$ par année pendant 3 ans, ce qui correspond à l'adoption d'un béluga. Pour permettre aux plus petites municipalités de participer à la démarche, un projet d'adoption solidaire avec une contribution de 1 ¢ par habitant par année pendant trois ans a été proposé. Pour la Ville de Montréal, cela représente un montant de 16 981 \$ par année.

Montréal accordera un soutien financier de 21 981 \$ pour 2014 et décidera ultérieurement de sa contribution pour les années 2015 et 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Fondé en 1985 et basé à Tadoussac, le GREMM est un organisme à but non lucratif voué à la recherche scientifique sur les baleines et à l'éducation pour la conservation du milieu marin. Le programme d'adoption de bélugas du GREMM permet de financer directement le programme de recherche sur les bélugas établi depuis plus de 30 ans.

Le GREMM recueille des informations par l'observation en mer des troupeaux et par l'analyse des carcasses de bélugas. Les cas de cancer, qui étaient très préoccupants, sont à la baisse. Cela démontre que la dépollution du Saint-Laurent porte ses fruits. Cependant, depuis 10 ans, la population de bélugas, qu'on croyait stable, est en déclin. En 2012, 16 bélugas nouveau-nés ont été retrouvés morts. La recherche doit se poursuivre pour bien comprendre les causes de ce déclin.

Les recherches du GREMM permettent aussi de définir les solutions concrètes à mettre en place. Les limites actuelles du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, l'identification de l'habitat critique et le choix de mesures volontaires proposées à l'industrie maritime pour réduire son impact sur les baleines sont quelques exemples d'application des travaux du GREMM à la conservation des bélugas du Saint-Laurent.

Le 30 mai lors de la rencontre de la table des municipalités riveraines du Saint-Laurent, les maires ont décidé de réaliser une adoption solidaire de bélugas par un appui financier de 1 ¢ par habitant pendant trois ans. En tout, 30 municipalités ont manifesté de l'intérêt à participer à l'adoption solidaire. Au total, les maires estiment pouvoir ainsi faire don au GREMM de 30 000 \$ par année pendant trois ans, ce qui permettrait l'adoption de six bélugas (5 000 \$ par année par animal). De plus, les villes de Montréal, Québec, Lévis, Salaberry-de-Valleyfield, Varennes et Beauharnois ont aussi manifesté leur intérêt pour adopter un béluga en leur nom propre, en plus de leur adoption solidaire.

## **JUSTIFICATION**

Par son importance et sa situation géographique au cœur de l'archipel du Saint-Laurent, la Ville de Montréal est un acteur clé de la table des maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent et de l'AVGLSL.

Il est important que la Ville de Montréal participe à l'adoption solidaire et en propre des bélugas en 2014, afin d'illustrer son engagement et sa solidarité envers les autres municipalités participant aux rencontres de la table et de l'AVGLSL.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, le financement de 21 981 \$ provenant du Fonds des priorités de l'Administration.

Un engagement de gestion no CC40273003 au montant de 21 981,0 \$ a été inscrit au compte de provenance pour virement au Service de l'environnement suite à l'approbation de ce dossier par le Conseil municipal.

Le financement doit être versé à la mi-septembre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La participation au programme d'adoption de bélugas du GREMM permet d'améliorer la protection de la biodiversité et des milieux naturels, particulièrement du fleuve Saint-Laurent. De plus, par cette contribution, Montréal démontre sa solidarité avec le GREMM, un groupe faisant de la recherche environnementale à long terme, ainsi qu'avec les villes riveraines de Saint-Laurent qui participeront aussi à cette adoption.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le financement doit être accordé à la mi-septembre, afin de pouvoir annoncer la participation de Montréal au projet d'adoption lors de la rencontre de la table des maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent du 24 septembre et pour être invités au lancement médiatique de la campagne d'adoption du GREMM qui aura lieu au début octobre.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications. De plus, le GREMM rendra publique sa campagne d'adoption lors d'un événement en octobre où les parrains adoptifs seront dévoilés. Par le biais d'une campagne publicitaire, la population sera appelée, elle aussi, à démontrer son attachement et son engagement

envers le Saint-Laurent en devenant ami des bélugas.

Les bélugas adoptés ont une page internet dédiée sur le site du GREMM avec mention des parrains adoptifs. Ils auront aussi leur page Facebook.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation du financement doit être transmis au GREMM vers la mi-septembre pour permettre à la Ville de Montréal d'être mentionnée parmi les parrains adoptifs lors de la campagne publicitaire du GREMM qui aura lieu en octobre.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie GUICHETEAU  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-03

Annick LE FLOCH  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2014-09-08



CE : 30.001  
2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146606001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer madame Rachel Léger et monsieur François Béchard à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin pour un mandat d'une durée maximale de trois ans.

Il est recommandé :

- de nommer, pour une durée maximale de trois ans, Mme Rachel Léger, chef du Biodôme, et M. François Béchard, conseiller en ressources humaines, à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-27 08:02

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146606001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer madame Rachel Léger et monsieur François Béchard à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin pour un mandat d'une durée maximale de trois ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin compte sept membres, dont quatre sont nommés par le comité exécutif de la Ville et trois par le gouvernement du Québec. Le mandat des quatre administrateurs nommés par la Ville, Ginette Marotte (présidente), Manon Landry, Lyn Thériault et Pierre Godin (secrétaire-trésorier) est arrivé à échéance le 13 avril 2014 (CE11 0538). Afin de permettre à la Société de fonctionner adéquatement, il importe de nommer de nouveaux administrateurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE11 0538 - 13 avril 2011:** nommer mesdames Ginette Marotte, Lyn Thériault, Manon L. Landry et monsieur Pierre Godin à titre de membre du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin, pour un mandat de trois ans.

**CE99 00520 - 10 mars 1999 :** nommer madame Colette St-Martin, représentante de la Ville à la Société de gestion Marie-Victorin, en remplacement de monsieur Michel Lamontagne et ce, jusqu'à la fin du mandat de celui-ci, soit le 17 novembre 2001.

**CE99 01729 - 28 juillet 1999 :** renommer, en vertu de l'article 4 de la Loi concernant certains équipements scientifiques (1988, c.47), madame Élisabeth Khabar Dembil, messieurs Paolo Tamburello et André Bouchard, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin, jusqu'au 27 juillet 2000.

**DESCRIPTION**

La Société de gestion Marie-Victorin a été instituée en vertu de la *Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal*, 1998 L.Q. c. 47, modifiée. Elle a pour mission, conformément à l'article 19 de cette loi:

1. d'exploiter les équipements qu'elle acquiert de la Ville de Montréal;
2. d'exercer des activités commerciales et toutes autres activités de nature à contribuer à l'exploitation, au développement et au rayonnement de ces équipements.

Compte tenu de la rétrocession des équipements scientifiques à la Ville intervenue le 17 décembre 2003 ( décret 1297-2003), la Société de gestion Marie-Victorin a maintenant pour principal mandat de favoriser le rayonnement des activités à caractère scientifique de la Ville. À cette fin, elle agit en étroite collaboration avec Espace pour la vie.

Le présent sommaire vise à nommer, pour un mandat d'un an, madame Rachel Léger, chef du Biodôme de Montréal et monsieur François Béchar, conseiller en ressources humaines, à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin, afin que la Société puisse fonctionner adéquatement dans l'intérêt des deux actionnaires (Ville de Montréal et gouvernement du Québec).

Rappelons que l'instauration de la Société de gestion Marie-Victorin par le gouvernement du Québec en 1998, visait à soutenir la Ville alors au prise avec un problème d'équilibre budgétaire. Au total, la Ville aura bénéficié sur trois ans, en raison de 53,6 M\$ par année, d'un apport de 160,8 M\$ du gouvernement du Québec. En contre partie, la Ville a accepté d'assurer le financement du budget annuel d'opération de la Société de gestion Marie-Victorin. Ainsi, à chaque année la Ville verse à la Société de gestion Marie-Victorin une contribution financière de 20 000 \$. En raison de la complexité du montage financier associé à cette mesure d'aide exceptionnelle, la Société de gestion Marie-Victorin ne peut être dissoute avant la fin de l'année 2015.

## **JUSTIFICATION**

Le Conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin compte sept membres, dont quatre sont nommés par le comité exécutif de la Ville et trois par le gouvernement du Québec. Les trois administrateurs désignés par le gouvernement du Québec actuellement en fonction sont ; M. Bryant McDonough, Mmes Ginette Galarneau et Lyn Thériault. Le mandat des administrateurs est de trois ans mais rappelons que la Société devrait être dissoute avant la fin de l'année 2015. Les membres ne sont pas rémunérés.

Suite au départ de Mme Manon Landry et Mme Ginette Marotte, il ne reste que 2 représentants sur quatre de la Ville au conseil d'administration alors que la Ville détient, à hauteur de 73 %, les actions de la Société de gestion Marie-Victorin. La Ville n'est plus représentée selon les prescriptions législatives applicables et l'absence de deux administrateurs met dorénavant en péril l'atteinte du quorum aux assemblées du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre à la Société de gestion Marie-Victorin de continuer de fonctionner adéquatement dans l'intérêt des deux actionnaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie JODOIN  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-08-11

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2014-08-26

CE : 30.003

2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146715002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 10e édition »

Le Service de la culture recommande:

- d'autoriser une dépense de 5 000\$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du "Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 10e édition".

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-22 17:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

Dossier # :1146715002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 10e édition »

## CONTENU

## CONTEXTE

D'avril 2005 à avril 2006, Montréal a été désignée par l'Unesco « Capitale mondiale du livre ». En 2005, la Ville et son réseau de bibliothèques ont profité de cette occasion pour organiser un « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal ». Ce prix visait à souligner l'ensemble de l'œuvre d'un écrivain jeunesse montréalais ou ayant publié dans une maison d'édition montréalaise. Depuis 2006, le prix récompense annuellement un livre jeunesse d'un écrivain résidant à Montréal ou ayant publié dans une maison d'édition montréalaise au cours de l'année précédente. De 2005 à 2009, le prix était accompagné d'une bourse d'un montant équivalent à l'année en cours (2 009 \$ pour 2009). Depuis 2010, à l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire du prix dans sa forme actuelle, le montant de la bourse a été ajusté à 5 000 \$.

**Historique des lauréats**

2005 : Christiane Duchesne (pour l'ensemble de son œuvre)

2006 : Philippe Béha (texte et illustrations) pour *Pas si bête*, publié chez Hurtubise-HMH

2007 : Élane Turgeon (texte) pour *Ma vie ne sait pas nager*, publié chez Québec-Amérique

2008 : Danielle Simard (texte) et Geneviève Côté (illustrations) pour *La petite rapporteuse de mots*, publié chez Les 400 coups.

2009 : Charlotte Gingras (texte) et Daniel Sylvestre (illustrations) pour *Ophélie*, publié chez La courte échelle.

2010 : Hervé Bouchard (texte) et Janice Nadeau (illustrations) pour *Harvey, ou comment je suis devenu invisible*, publié chez La Pastèque.

2011 : Andrée Poulin (texte) pour *Miss Pissenlit*, publié chez Québec-Amérique

2012 : Biz (texte) pour *La chute de Sparte*, publié chez Leméac Éditeur

2013 : Fanny Britt (texte) et Isabelle Arseneault (illustrations) pour *Jane, le renard et moi*, publié chez La Pastèque

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)



CE13 1228 - 14 août 2013 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE12 1603 - 26 septembre 2012 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE11 1559 - 28 septembre 2011 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE10 1376 - 25 août 2010 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE09 1797 - 30 septembre 2009 - Autoriser une dépense de 2 009 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE08 1749 - 24 septembre 2008 - Autoriser une dépense de 2 008 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE07 1548 - 26 septembre 2007 - Autoriser une dépense de 2 007 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE06 1586 - 20 septembre 2006 - Autoriser une dépense de 2 006 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE05 2148 - 26 octobre 2005 - Autoriser une dépense de 2 005 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal ».

## **DESCRIPTION**

Le Prix en est à sa 10<sup>e</sup> édition. La première édition a récompensé un auteur jeunesse pour l'ensemble de son œuvre. Depuis 2006, le Prix récompense annuellement les créateurs d'un livre jeunesse montréalais publié au cours de l'année précédente et reconnu pour sa qualité et son originalité.

Un jury bénévole, composé de bibliothécaires des différentes bibliothèques montréalaises, effectue la sélection des finalistes. La remise du prix a lieu dans une bibliothèque publique du réseau durant la *Semaine des bibliothèques publiques* (18 au 25 octobre 2014).

## **JUSTIFICATION**

La richesse de la littérature québécoise pour la jeunesse est reconnue mondialement. En octroyant ce prix, la Ville de Montréal entend, elle aussi, reconnaître et souligner le travail prodigieux des écrivains et la richesse culturelle qu'apporte une telle littérature auprès des jeunes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imputation budgétaire est inscrite dans l'intervention de la Direction de l'administration de la Direction associée - Bibliothèques.

Numéro de demande d'achat : **340446**

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un des mandats des bibliothèques est de stimuler le goût de la lecture chez les jeunes. L'octroi du prix est un outil pour les bibliothécaires, animateurs et parents afin de stimuler la lecture en leur présentant des œuvres et des auteurs de qualité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été développée et approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars - avril 2014

- Envoi d'une demande à tout le personnel des bibliothèques pour choisir leurs titres préférés publiés en 2013;
- Formation d'un jury.

Mai - septembre 2014

- Période de lecture pour le jury de l'ensemble des livres suggérés.

Septembre 2014

- Délibérations du jury pour déterminer l'œuvre primée;
- Communiqué de presse aux médias annonçant les finalistes;
- Mise en ligne de la section 2014 du prix sur le site Web des bibliothèques.

Octobre 2014

- Remise du prix le 23 octobre 2014;
- Communiqué de presse annonçant le lauréat.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du plan d'action 2007-2017 de Montréal, métropole culturelle a, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir ».

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

i

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ivan FILION  
Chef de division programmes et services aux  
arrondissements

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-08-19

Luc JODOIN  
Chef de division planification développement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2014-08-22

CE : 30.005  
2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.006

2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.001  
2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1143599003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier la procédure relative à l'inscription à la période de questions du public

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les règles relatives à l'inscription à la période de questions du public.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-02 16:30

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143599003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier la procédure relative à l'inscription à la période de questions du public

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'améliorer la sécurité des citoyens, des élus et des employés lors de l'inscription des citoyens à la période de questions qui leur est réservée au cours des assemblées du conseil municipal, certaines mesures ont été mises en place par le greffier de la ville, dont le déplacement dans l'édifice Chaussegros-de-Léry des opérations liées à l'inscription des citoyens.

De même, divers mécanismes ont été mis en place pour assurer un meilleur contrôle des déplacements de personnes à l'intérieur de l'hôtel de ville. Dans cette optique, le Service du greffe souhaite améliorer le déroulement de la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période de questions du public lors des assemblées des conseils.

Le présent dossier propose des modifications au Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM09 0693 - 24 août 2009 : Adoption du règlement 06-051-2 aux fins de remplacer l'article 52 relatif à la procédure d'inscription à la période des questions du public.

**DESCRIPTION**

L'article 52 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) établit la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période des questions du public. Cette disposition prévoit que cette procédure se déroule habituellement au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, mais accorde au greffier le pouvoir de désigner tout autre lieu à cette fin. À compter de l'assemblée du conseil du 15 septembre 2014, ce pouvoir a permis au greffier de tenir la procédure d'inscription dans l'édifice Chaussegros-de-Léry, situé dans l'immeuble voisin de l'hôtel de ville au 303, rue Notre-Dame Est.



Cependant, d'autres changements au déroulement de la procédure d'inscription à la période de questions du public sont jugés nécessaires et requièrent une modification réglementaire. Les changements proposés dans le projet de règlement soumis pour approbation sont les suivants :

### **1. Le devancement de la période allouée à la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période de questions.**

Il est proposé de devancer le tirage au sort et l'inscription à la période des questions de 15 minutes pour tenir compte du fait que cette procédure se tenir dans un autre lieu, notamment l'édifice voisin de l'hôtel de ville. Présentement, le tirage au sort débute à 18h30 et la période d'inscription se termine à 19h. Les modifications prévoient que cette procédure débutera dorénavant à 18h15 pour se terminer à 18h45, afin que les citoyens inscrits à la période de questions disposent d'un délai suffisant pour se déplacer vers l'hôtel de ville et afin que le personnel du greffe puisse finaliser la liste des questions et préparer les copies nécessaires à remettre aux élus avant le début de l'assemblée.

### **2. Introduction de précisions dans le règlement pour assurer un traitement équitable de tous les citoyens qui désirent participer à la période de questions.**

L'expérience a permis de constater certains abus du système actuel, dans la mesure où certains groupes organisés rassemblent un grand nombre de personnes pour le tirage au sort précédant l'inscription à la période de questions et procèdent ensuite à des échanges ou cessions de coupons, favorisant ainsi de façon indue les chances de certains individus de poser leur question. Il en résulte des plaintes de citoyens qui se sentent lésés et privés d'une égalité des chances de poser leur question.

Les modifications au règlement 06-051 introduisent donc une disposition interdisant clairement à un citoyen de céder son coupon de participation au tirage au sort à un autre citoyen, de procéder à un échange de coupons, d'utiliser le coupon d'autrui ou de déposer plus d'un coupon à son nom. Il est également proposé de sanctionner la personne qui contrevient à ces règles en la rayant automatiquement de la liste de personnes admises à poser une question lors de cette assemblée. De plus, une disposition pénale est introduite pour créer une infraction passible d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$ pour toute contravention à ces règles.

Un tableau en pièce jointe indique de façon plus détaillée tous les changements apportés aux dispositions du règlement 06-051 sur la procédure d'inscription à la période des questions du public.

## **JUSTIFICATION**

Les événements du 18 août 2014 démontrent la nécessité de resserrer les règles de sécurité à l'hôtel de ville, notamment au niveau du contrôle des déplacements de personnes. Les modifications réglementaires proposées visent à contribuer au bon déroulement des assemblées du conseil municipal dans le respect de la démocratie et à assurer que la procédure entourant la période de questions du public soit équitable et sécuritaire pour tous ceux qui désirent y participer.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les dispositions actuelles du règlement 06-051 permettent déjà au greffier de désigner tout autre lieu que l'hôtel de ville pour la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période de questions du public. Par contre, il est souhaitable d'intégrer rapidement dans ce règlement les modifications proposées afin d'assurer que cette procédure puisse dérouler de façon ordonnée et équitable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tout changement de lieu ou modification réglementaire relatif à la procédure d'inscription à la période de questions sera annoncé au public par divers moyens :

- Avis publics
- Site internet de la Ville
- Panneaux d'information affichés aux entrées de l'hôtel de ville lorsque le conseil se réunit.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Adoption du règlement prévue à l'assemblée du 27 octobre 2014
- Entrée en vigueur : première semaine de novembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne L'ANGLAIS  
Avocate

### **ENDOSSÉ PAR**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

Le : 2014-08-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2014-09-02



**Dossier # : 1143599004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) » aux fins de modifier la procédure relative à l'inscription à la période de questions du public

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) aux fins de modifier les règles relatives à l'inscription à la période de questions du public.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-02 16:31

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143599004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) » aux fins de modifier la procédure relative à l'inscription à la période de questions du public

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'améliorer la sécurité des citoyens, des élus et des employés lors de l'inscription des citoyens à la période de questions qui leur est réservée au cours des assemblées du conseil d'agglomération, certaines mesures ont été mises en place par le greffier de la ville, dont le déplacement dans l'édifice Chaussegros-de-Léry des opérations liées à l'inscription des citoyens.

De même, divers mécanismes ont été mis en place pour assurer un meilleur contrôle des déplacements de personnes à l'intérieur de l'hôtel de ville. Dans cette optique, le Service du greffe souhaite améliorer le déroulement de la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période de questions du public lors des assemblées des conseils.

Le présent dossier propose des modifications au Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0366 - 27 août 2009 : Adoption du règlement RCG 06-027-1 aux fins de remplacer l'article 42 relatif à la procédure d'inscription à la période de questions du public.

**DESCRIPTION**

L'article 42 du Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) établit la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période des questions du public. Cette disposition prévoit que cette procédure se déroule habituellement au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, mais accorde au greffier le pouvoir de désigner tout autre lieu à cette fin. À compter de l'assemblée du conseil du 15 septembre 2014, ce pouvoir a permis au greffier de tenir la procédure d'inscription dans l'édifice Chaussegros-de-Léry, situé dans l'immeuble

voisin de l'hôtel de ville au 303, rue Notre-Dame Est.

Cependant, d'autres changements au déroulement de la procédure d'inscription à la période de questions du public sont jugés nécessaires et requièrent une modification réglementaire. Les changements proposés dans le projet de règlement soumis pour approbation sont les suivants :

### **1. Le devancement de la période allouée à la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période de questions.**

Il est proposé de devancer le tirage au sort et l'inscription à la période des questions de 15 minutes pour tenir compte du fait que cette procédure peut se tenir dans un autre lieu, notamment l'édifice voisin de l'hôtel de ville. Présentement, le tirage au sort débute à 16h30 et la période d'inscription se termine à 17h. Les modifications prévoient que cette procédure débutera dorénavant à 16h15 pour se terminer à 16h45, afin que les citoyens inscrits à la période de questions disposent d'un délai suffisant pour se déplacer vers l'hôtel de ville et afin que le personnel du greffe puisse finaliser la liste des questions et préparer les copies nécessaires à remettre aux élus avant le début de l'assemblée.

### **2. Introduction de précisions dans le règlement pour assurer un traitement équitable de tous les citoyens qui désirent participer à la période de questions.**

L'expérience a permis de constater certains abus du système actuel, dans la mesure où certains groupes organisés rassemblent un grand nombre de personnes pour le tirage au sort précédant l'inscription à la période de questions et procèdent ensuite à des échanges ou cessions de coupons, favorisant ainsi de façon indue les chances de certains individus de poser leur question. Il en résulte des plaintes de citoyens qui se sentent lésés et privés d'une égalité des chances de poser leur question.

Les modifications au règlement RCG 06-027 introduisent donc une disposition interdisant clairement à un citoyen de céder son coupon de participation au tirage au sort à un autre citoyen, de procéder à un échange de coupons, d'utiliser le coupon d'autrui ou de déposer plus d'un coupon à son nom. Il est également proposé de sanctionner la personne qui contrevient à ces règles en la rayant automatiquement de la liste de personnes admises à poser une question lors de cette assemblée. De plus, une disposition pénale est introduite pour créer une infraction passible d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$ pour toute contravention à ces règles.

Un tableau en pièce jointe indique de façon plus détaillée tous les changements apportés aux dispositions du règlement RCG 06-027 sur la procédure d'inscription à la période des questions du public.

## **JUSTIFICATION**

Les événements du 18 août 2014 démontrent la nécessité de resserrer les règles de sécurité à l'hôtel de ville, notamment au niveau du contrôle des déplacements de personnes. Les modifications réglementaires proposées visent à contribuer au bon déroulement des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération dans le respect de la démocratie et à assurer que la procédure entourant la période de questions du public soit équitable et sécuritaire pour tous ceux qui désirent y participer.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les dispositions actuelles du règlement RCG 06-027 permettent déjà au greffier de désigner tout autre lieu que l'hôtel de ville pour la procédure de tirage au sort et d'inscription à la période de questions du public. Par contre, il est souhaitable d'intégrer rapidement dans ce règlement les modifications proposées afin d'assurer que cette procédure puisse dérouler de façon ordonnée et équitable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tout changement de lieu ou modification réglementaire relatif à procédure d'inscription à la période de questions sera annoncé au public par divers moyens :

- Avis publics précédant la tenue des assemblées
- Site internet de la Ville
- Panneaux d'information affichés aux entrées de l'hôtel de ville lorsque le conseil se réunit.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Adoption du règlement prévue à l'assemblée du 30 octobre 2014
- Entrée en vigueur : première semaine de novembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyne L'ANGLAIS  
Avocate

### **ENDOSSÉ PAR**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

Le : 2014-08-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2014-09-02



CE : 40.004

2014/09/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1140196008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Adopter cinq (5) projets de règlements, concernant : la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété, un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles, la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés, la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles, la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels. Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) [14-006].

Il est recommandé d'adopter les cinq projets de règlement suivants :

- Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété;
- Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles;
- Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés
- Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles;
- Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels.

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) [14-006].

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-09-09 08:04

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140196008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Adopter cinq (5) projets de règlements, concernant : la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété, un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles, la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés, la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles, la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels. Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) [14-006].

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme-cadre Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), mis en œuvre en 2002, soutient les municipalités qui souhaitent se doter de programmes en faveur de l'amélioration de l'habitat. Les sommes utilisées dans le cadre du PRQ proviennent pour moitié de la Ville et l'autre moitié, de la SHQ. Une entente a été signée entre la SHQ et la Ville de Montréal en mars 2003.

Actuellement, la Ville de Montréal administre cinq programmes de subvention dans le cadre du PRQ : *Rénovation résidentielle majeure, Rénovation à la carte, Acquisition d'une propriété, Stabilisation des fondations, Habitations urbaines pour familles*. De plus, la Ville utilise les fonds du PRQ pour bonifier certains projets réalisés dans le cadre du programme Accès-Logis et qui ne seraient pas viables sans cette aide supplémentaire via le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102).

Ces programmes forment la pierre angulaire des stratégies municipales en habitation, notamment la rétention et l'attraction des familles à Montréal, ainsi que la réalisation de logements sociaux pour diverses clientèles, telles que les personnes itinérantes et les familles.

Toutefois, le budget déposé par le gouvernement, en juin 2014, ne prévoyait pas d'investissement dans le PRQ pour de nouveaux engagements. Le PRQ demeure en vigueur et le budget de Québec prévoit les sommes requises pour honorer les engagements antérieurs.

Le 14 juillet 2014, l'Administration a donc annoncé qu'elle devait se résoudre à mettre fin à ces programmes financés par le PRQ en arrêtant de prendre de nouvelles demandes, tout en s'engageant à trouver une solution afin de remédier à la situation. On notera que parmi l'ensemble des programmes d'habitation en vigueur, seul le remboursement des droits de

mutation pour les familles – dont les frais sont assumés à 100% par la Ville de Montréal – n'a pas été touché.

Le 18 août 2014, l'Administration a fait part de son intention de relancer des programmes de subventions sur ses propres bases, en utilisant la totalité des sommes prévues par la Ville dans le cadre du PRQ, afin de répondre aux priorités municipales. Ceci vise à répondre aux attentes des citoyens et des groupes qui comptent sur une aide financière pour mener à terme un projet d'achat d'une propriété ou de rénovation. À la même date, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une déclaration pour le réinvestissement par le gouvernement du Québec au programme PRQ.

Le présent sommaire décisionnel propose donc l'adoption de cinq nouveaux règlements pour autant de programmes de subvention municipale (acquisition d'une propriété, stabilisation des fondations, rénovation résidentielle majeure, rénovation à la carte ainsi qu'une aide pour la construction de logements familiaux). Une modification mineure au règlement Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) - la bonification Accès-Logis - fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct qui sera soumis ultérieurement au Conseil d'agglomération.

Pour refléter l'entrée en vigueur de nouveaux règlements, il est également nécessaire de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 0724 – 18 août 2014.** Déclaration pour le réinvestissement par le gouvernement du Québec au Programme Rénovation-Québec;

**CM14 0514 – 26 mai 2014.** Adoption de modifications au programme *Accession à la propriété* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1146705001);

**CM14 0513 – 26 mai 2014.** Adoption de modifications au programme *Rénovation résidentielle majeure* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1104019002);

**CM14 0512 – 26 mai 2014.** Adoption de modifications au programme *Rénovation à la carte* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1104019001);

**CM14 0009 – 27 janvier 2014.** Déclaration pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de logement social et communautaire;

**CE13 1314 – 21 août 2013.** Relance du programme *Habitations urbaines pour familles* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1133227001);

**CE13 1289 – 21 août 2013.** Approbation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* (1130631001);

**CM12 0896 – 22 octobre 2012.** Déclaration du conseil municipal pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

**CM08 0687 – 25 août 2008.** Adoption du *Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles* (108327001);

**CM03 0923 – 24 novembre 2003.** Adoption du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (03-168) (1033227001);

**CM03 0128 – 24 février 2003.** Adoption du *Règlement sur les subventions à la rénovation majeure et à la démolition-reconstruction* (03-013) (1020602013);

**CM03 0045 – 27 janvier 2003.** Adoption du *Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour des travaux mineurs* (03-006) (1020602010);

**CM03 0044 – 27 janvier 2003.** Adoption du *Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels* (03-005) (1020602009);

**CM02 0973 – 16 décembre 2002.** Approbation de l'entente entre la SHQ et la Ville de Montréal relatif au PRQ (1020602008);

**CM02 0531 – 20 juin 2002.** Adoption du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif* (02-102) (1020644008).

## **DESCRIPTION**

La Direction de l'habitation propose d'adopter cinq règlements permettant d'instaurer autant de programmes municipaux d'aide financière en habitation. Ceux-ci sont calqués, mis à part les éléments décrits ci-après, sur les programmes actuellement en vigueur dans le cadre du PRQ.

Il est proposé que ces nouveaux programmes, financés entièrement par la Ville, permettent aux requérants de recevoir la moitié (50%) des subventions actuelles, soit la part de 50% que la Ville de Montréal avait prévue à son budget dans le cadre du PRQ. Toutefois, lorsque applicable, il est proposé de maintenir le financement actuel pour les organismes à but non lucratif (OBNL) et les maisons de chambres, la Ville de Montréal reprenant ainsi à sa charge la part anciennement assumée par la SHQ. Il est également proposé de maintenir le financement actuel pour les projets de logements sociaux dans le cadre du programme de bonification Accès-Logis.

Dans tous les cas, une mesure est prévue pour empêcher qu'un requérant ayant déjà obtenu une aide financière par l'entremise du programme actuel ne puisse obtenir une nouvelle aide financière. Une disposition transitoire a également été ajoutée permettant le transfert des demandes d'aide financière non approuvées des anciens programmes vers les nouveaux.

Pour les programmes municipaux Acquisition d'une propriété, Rénovation à la carte et Stabilisation des fondations, une autre mesure prévoit des conditions d'admissibilité exceptionnelles permettant de réduire les inconvénients causés par la non participation financière de la SHQ et l'arrêt de la prise de nouvelles demandes le 14 juillet 2014.

Les tarifs applicables pour les nouveaux programmes sont les mêmes que les programmes actuels.

Concrètement, les modifications suivantes ont été apportées.

### **Acquisition d'une propriété (anciennement règlement 03-168)**

#### Montant de l'aide forfaitaire

Les montants forfaitaires prévus pour l'acquisition d'une propriété neuve ont été réduits de 50%.

	<b>Programme actuel (suspendu le 14 juillet 2014)</b>	<b>Nouveau programme municipal</b>

<b>Ménage sans enfant (un seul acheteur)</b>	4 500 \$	<b>2 250 \$</b>
<b>Ménage sans enfant (deux acheteurs)</b>	4 500 \$	<b>2 250 \$</b>
<b>Ménage avec enfant(s)</b>	10 000 \$	<b>5 000 \$</b>
	12 500 \$	<b>6 250 \$ lorsqu'il s'agit d'un Logement pour famille d'une superficie d'au moins 96 m<sup>2</sup></b>

Rappelons que le remboursement des droits de mutation est maintenu à 100% pour les familles, ce budget étant déjà entièrement financé par la Ville.

#### Ajustement du délai pour déposer une demande

Le délai de 6 mois pour déposer une demande d'aide financière suivant la signature d'un acte de vente est maintenu. Toutefois, une mesure exceptionnelle est introduite pour rendre possible le dépôt d'une demande d'aide financière pour les citoyens qui n'ont pas pu bénéficier du délai complet de 6 mois lors de l'arrêt de la prise de nouvelles demandes le 14 juillet à 16h30, ainsi que pour ceux qui ont acheté une propriété depuis cette date. Ainsi, les montréalais ayant signé un acte de vente pour une propriété neuve admissible entre, inclusivement, le 15 janvier 2014 et l'entrée en vigueur du règlement (vers le 3 novembre 2014) pourront le faire jusqu'à 6 mois après l'entrée en vigueur du règlement.

#### **Stabilisation des fondations (anciennement règlement 03-005)**

Les forfaits sont réduits de 50%.

	<b>Programme actuel (suspendu le 14 juillet 2014)</b>	<b>Nouveau programme municipal</b>
<b>Montant de base</b>	1 600 \$	<b>800 \$</b>
Pieu installé sous des fondations en béton	650 \$ / pieu	<b>325 \$ / pieu</b>
Pieu installé sous des fondations de moellon	780 \$ / pieu	<b>390 \$ / pieu</b>
Pieu secondaire installé sous une saillie, une colonne ou un poteau	360 \$ / pieu	<b>180 \$ / pieu</b>
Mur de fondations remplacé, s'il s'agit d'un mur avec pieux	340 \$ / mètre linéaire	<b>170 \$ / mètre linéaire</b>
Mur de fondations remplacé, s'il s'agit d'un mur de fondations sans pieux	450 \$ / mètre linéaire	<b>225 \$ / mètre linéaire</b>

#### **Rénovation résidentielle majeure (anciennement règlement 03-013)**

Les taux de subvention sont réduits de 50%. Toutefois il est proposé que la Ville assume la part anciennement versée par la SHQ pour les OBNL et les maisons de chambres, permettant ainsi de maintenir le niveau d'aide financière.

## Rénovation à la carte (anciennement règlement 03-006)

Les forfaits sont réduits de 50% (montant arrondi au dollar supérieur lorsque nécessaire). Toutefois il est proposé que la Ville assume la part anciennement versée par la SHQ pour les OBNL et les maisons de chambres, permettant ainsi de maintenir le niveau d'aide financière.

## Habitations urbaines pour familles (anciennement règlement 08-034)

Les montants versés par logement admissible sont réduits de 50%, passant de 20 000 \$ à 10 000 \$ pour les constructions en bois et de 25 000 \$ à 12 500 \$ pour les bâtiments incombustibles. Le montant total que peut atteindre la subvention est également réduit, passant de 750 000 \$ à 375 000 \$.

## JUSTIFICATION

L'absence de participation financière de la SHQ rend nécessaire, pour poursuivre la mise en oeuvre des grandes stratégies et plans d'action de la Ville en matière d'habitation - notamment le plan de fidélisation des familles, la stratégie d'inclusion et le plan d'action en salubrité - l'adoption de règlements permettant une aide financière exclusivement municipale à partir des fonds normalement attribués par la Ville au PRQ. De nouveaux règlements, plutôt que des modifications aux règlements actuels, faciliteront la gestion des dossiers déjà approuvés dans le cadre du PRQ.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget 2014 de la Direction de l'habitation pour le programme PRQ est de 23 M \$. Il était prévu que la moitié de ces déboursés serait remboursée par la SHQ pour un effort net de la Ville de 11,5 M \$. La décision de la Société d'habitation du Québec de ne pas contribuer pour la phase 2014-2015 et l'arrêt des programmes depuis le 14 juillet 2014 a fait en sorte qu'après le paiement des dossiers déjà engagés un montant net estimé à 3 M \$ est disponible pour effectuer des paiements sur des engagements Ville seulement. Pour 2015, le budget actuellement prévu est de 22,6 M \$ (après coupure demandée de 1,85%) soit un effort net de la Ville de 11,3 M \$. Après avoir payé les déboursés sur les engagements antérieurs PRQ, il est prévu qu'un montant net de 7,8 M \$ sera disponible pour effectuer des paiements sur des engagements Ville seulement.

Pour 2014, on prévoit que les engagements pourraient s'élever à 8 M \$. Le tableau suivant indique l'impact budgétaire pour la Ville :

	<b>Engagements</b>	<b>Déboursés</b>	<b>Déboursés</b>	<b>Déboursés</b>	<b>Déboursés</b>
		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Rénovation résidentielle majeure	1 150 000 \$	0 \$	635 000 \$	460 000 \$	55 000 \$
Rénovation à la carte	1 380 000 \$	80 000 \$	800 000 \$	500 000 \$	0 \$
Acquisition d'une propriété	2 070 000 \$	1 138 500 \$	931 500 \$	0 \$	0 \$
Stabilisation des fondations	500 000 \$	375 000 \$	125 000 \$	0 \$	0 \$
Habitations urbaines pour familles	300 000 \$	0 \$	75 000 \$	210 000 \$	15 000 \$

Bonification du logement social	<u>2 600 000 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>922 250 \$</u>	<u>922 250 \$</u>	<u>755 500 \$</u>
	<b>8 000 000 \$</b>	<b>1 593 500 \$</b>	<b>3 488 750 \$</b>	<b>2 092 250 \$</b>	<b>825 500 \$</b>

En 2015, de nouveaux engagements seront faits jusqu'au retour éventuel du PRQ mais leur impact ne dépassera pas l'enveloppe globale allouée à la Direction de l'habitation pour ces programmes de subventions.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En permettant de nouveau aux familles d'acquérir une propriété ou de rénover, les programmes municipaux en habitation respectent l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette relance permettra d'appuyer de nombreuses familles qui ont décidé en toute bonne foi d'acheter ou de rénover leur propriété en fonction des aides disponibles au moment de leur prise de décision. Elle permettra également à la Ville d'accompagner les Montréalais qui feront les mêmes choix dans le futur.

Notons toutefois que la réduction de l'aide financière pourrait avoir un impact sur certains dossiers d'aide financière, notamment pour le programme Rénovation résidentielle majeure. Ainsi, certains projets de rénovations pourraient être compromis compte tenu de la différence entre la subvention espérée lors du dépôt de la demande d'aide financière et les nouvelles modalités. De même, la diminution de la subvention exercera une pression à la hausse sur le prix des loyers compte tenu que la part du coût des travaux assumée par le propriétaire augmentera. Soulignons également que la diminution de l'aide disponible pour les promoteurs lors de la construction d'unités neuves pour les familles pourrait rendre le programme Habitations urbaines pour familles moins attractif. Dans tous les cas, la Direction de l'habitation suivra l'évolution des programmes.

Finalement, les modifications proposées nécessitant une modification substantielle du système de gestion des demandes d'aide financière, elles ne pourront se concrétiser sans l'appui du Service des technologies et de l'information.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Reprise des demandes dès l'annonce publique (18 août)
- Avis de motion au CM du 15 septembre 2014
- Adoption au CM du 27 octobre 2014
- Entrée en vigueur des programmes municipaux (vers le 3 novembre)
- Modification au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) à être soumise au Conseil d'agglomération cet automne.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François BERGERON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin ALAIN  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-02

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Danielle CÉCILE  
Directrice - habitation

**Approuvé le :** 2014-09-08

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2014-09-08



**Dossier # : 1141353006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2014

Il est recommandé de recevoir le rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2014.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-08-27 08:46

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1141353006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2014

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance du 13 février 2013, le comité exécutif a exprimé le souhait qu'il lui soit déposé, semestriellement au lieu de trimestriellement, l'état des honoraires juridiques versés à chacune des firmes d'avocats externes par l'ensemble des instances décisionnelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0457 du 26 mars 2014: de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

CE13 1561 du 25 septembre 2013: de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2013.

**DESCRIPTION**

Ce rapport compile les données du système SIMON classées par unité administrative (arrondissements et services municipaux), et par fournisseur pour quatre périodes, soit le mois courant, le dernier trimestre, l'année financière en cours et finalement, les douze derniers mois.

**JUSTIFICATION**

Ce rapport a été bâti à la demande du comité exécutif.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le prochain rapport fera état des résultats pour la période du 1er août 2014 au 31 janvier 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc DEMERS  
Conseiller gestion

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-08-25

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances



**Dossier # : 1143624036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143838007 - Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 - 3 soumissionnaires - (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143838007 - Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 - 3 soumissionnaires - (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-08 07:56

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143838007 - Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 - 3 soumissionnaires - (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE143838007 reçu du comité exécutif le 27 août 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 - 3 soumissionnaires - (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenues le 3 septembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE143838007 reçu du comité exécutif le 27 août 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 - 3 soumissionnaires - (2 041 816,78 \$, taxes incluses).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2014-09-05





**Dossier # : 1143624038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144087003 - Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - 2 soumissionnaires - montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1440870031 - Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - 2 soumissionnaires - montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-08 07:56

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144087003 - Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - 2 soumissionnaires - montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE144087003 reçu du comité exécutif le 27 août 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - 2 soumissionnaires - montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 septembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE1440870031 reçu du comité exécutif le 27 août 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du

dossier visant à conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 - 2 soumissionnaires - montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux  
commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2014-09-05



**Dossier # : 1143624033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822043 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822043 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-08 07:58

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822043 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat Mandat SMCE144822043 reçu du comité exécutif le 27 août 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 septembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE144822043 reçu du comité exécutif le 27 août 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une

séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux  
commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2014-09-05





**Dossier # : 1143624039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140298001 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140298001 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-08 07:55

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140298001 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE140298001 reçu du comité exécutif le 13 août 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats  
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 septembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE140298001 reçu du comité exécutif le 13 août 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour

une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme. Approuver un projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2014-09-04

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections et soutien aux  
commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2014-09-05



**Dossier # : 1143624035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897012 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897012 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.)

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-08 07:57

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897012 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE145897012 reçu du comité exécutif le 27 août 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenues le 3 septembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145897012 reçu du comité exécutif le 27 août 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses. (Appel d'offres publics # 14-13709.).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2014-09-05



**Dossier # : 1143624034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855003 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855003 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-08 07:57

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855003 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE143855003 reçu du comité exécutif le 27 août 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenues le 3 septembre 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE143855003 reçu du comité exécutif le 27 août 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires). Approuver les projets de convention à cette fin. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-09-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux  
commissions

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2014-09-05